

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

**L'ENCEINTE, LE FORT LIBÉRIA ET LA COVA BASTERA
DE VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT**

- Validé par délibération du Conseil municipal de Villefranche-de-Confient, le ... 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

P 9	Préambule
------------	------------------

P 18 Partie 1 / Description et importance du site Vauban

P 19 1.1 Caractéristiques et diagnostic du site Vauban

P 19	1.1.1 Présentation du territoire
P 19	La situation géographique
P 20	Caractéristiques urbaines
P 21	Données démographiques et économiques
P 21	1.1.2 Particularités du site Vauban
P 21	Histoire
P 23	Dispositifs de gestion existants
P 25	Dispositifs de protection juridiques
P 28	Données et informations liées au tourisme et à la valorisation culturelle
P 32	Identification des pressions que peuvent subir les valeurs du site
P 34	Tableau de synthèse
P 35	1.2 Importance du site Vauban
P 35	1.2.1 Dans l'œuvre de Vauban
P 35	1.2.2 Sur son territoire

P 36 Partie 2 / Stratégie de gestion du site

P 37 2.1 Organisation des acteurs

P 37	2.1.1 Groupe de travail local
P 37	2.1.2 Comité technique
P 38	2.1.3 Comité de pilotage
P 39	2.1.4 Organe scientifique

P 40 2.2 Enjeux et objectifs : un projet de territoire

P 40	2.2.1 Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion 2013-2018
P 40	2.2.2 Déclinaison des enjeux et objectifs 2019-2024
P 41	2.2.3 Synthèse

P 42 Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

P 43 3.1 Programme d'actions

P 43	3.1.1 La protection du site et la gestion des risques : la gestion de la zone tampon
P 45	3.1.2 Conservation et restauration
P 45	Liste des restaurations à effectuer
P 45	Mesures de protection
P 45	3.1.3 Mise en valeur
P 45	Politique d'accueil touristique
P 46	Evènements culturels
P 46	Reconversion et aménagement de bâtiments
P 46	Signalétique sur le site

- P 47** 3.1.4 Démocratie participative, concertation et sensibilisation de la population locale
- P 48** 3.1.5 Programme de recherche
- P 48** 3.1.6 Tourisme durable
- P 48** Politique de destination
- P 49** Accessibilité et stationnement
- P 51** Retombées économiques liées au tourisme
- P 51** Cadre de vie urbain
- P 52** **3.2 Mise en œuvre du programme d'actions**

P 60 **Liste des abréviations**

P 61 **Annexes**

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

¹ / Article 4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel

² / Article 117 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).

³ / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuaire qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

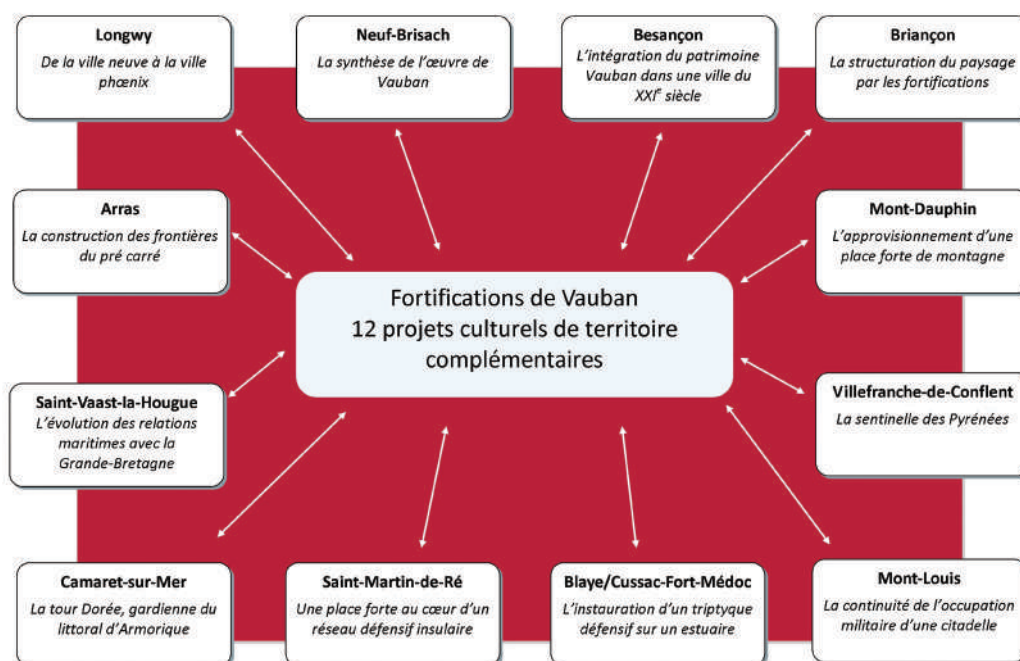
/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.

Partie I

Description et importance du site Vauban

1.1 Caractéristiques et diagnostic du site Vauban

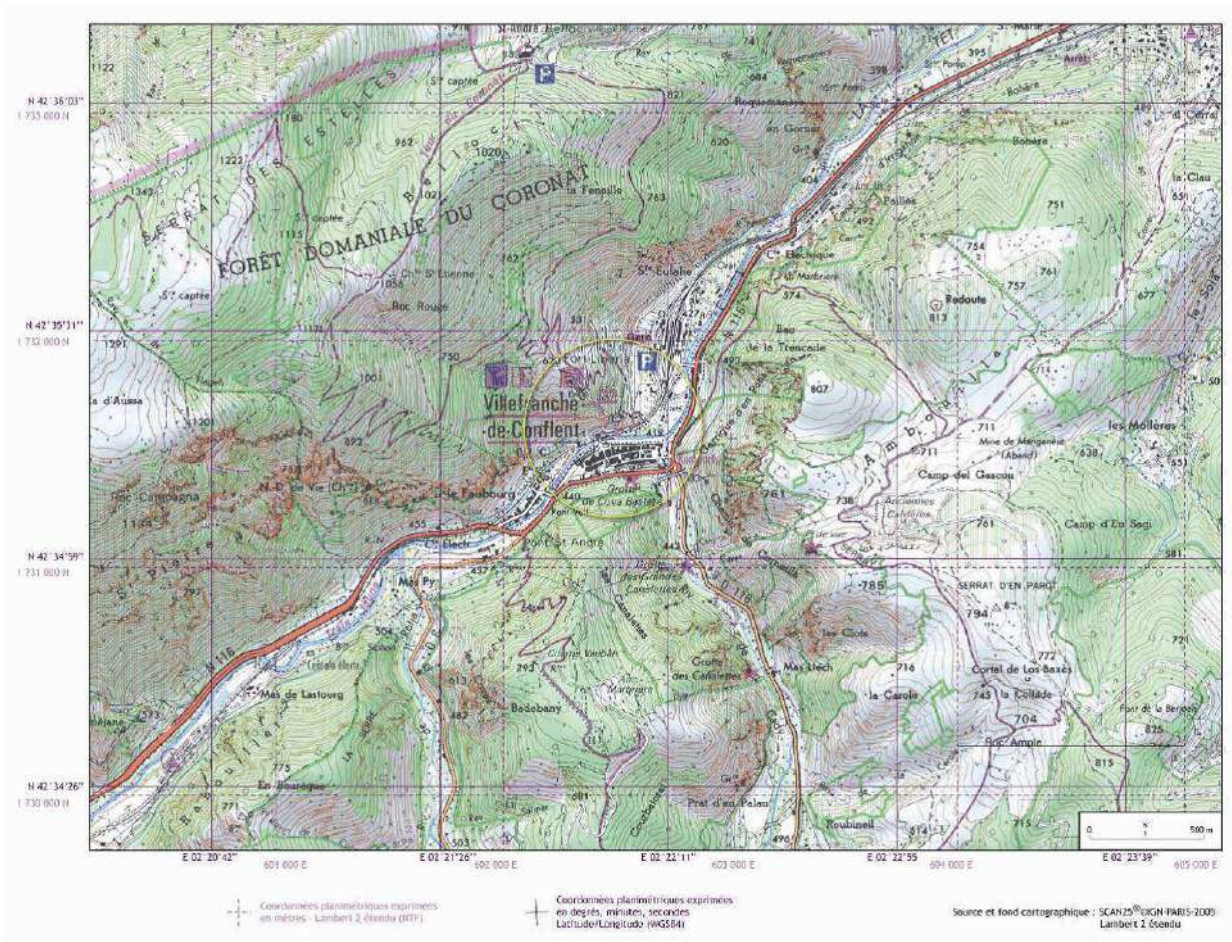
1.1.1 / Présentation du territoire

/ La situation géographique

Les caractéristiques générales

Villefranche-de-Conflent se situe au cœur d'un secteur nommé depuis le IX^e siècle, le Conflent. La place forte, implantée au carrefour des vallées de la Têt et du Cady, occupe une position stratégique et commande le passage vers la Cerdagne et le Capcir depuis le Bas-Conflent puis au-delà le Roussillon et le débouché vers la haute vallée du Tech et l'Espagne par les cols d'altitude. Elle agit ainsi comme un véritable verrou. Installée à une altitude de 432 mètres, la ville est entourée de sommets proches, de 800 à 1 200 mètres, qui la dominent au Nord, au Sud et à l'Est. À l'Ouest s'ouvre le défilé de la route de Mont-Louis. Cet intérêt stratégique se paie au prix d'un inconfort climatique reconnu, Villefranche-de-Conflent souffre indiscutablement de la plus mauvaise exposition de l'ensemble des villages des Pyrénées-Orientales.

Localisation de Villefranche-de-Conflent, dans le département des Pyrénées-Orientales



/ Données démographiques et économiques

Selon l'INSEE, Il y avait 212 habitants au recensement de 2015, en baisse de -2.3 % par rapport au précédent de 2010. L'économie touristique du village est essentiellement basée sur le commerce saisonnier. La commune est attractive en terme d'emploi. Les résidences principales ne représentent que la moitié du parc immobilier de Villefranche-de-Conflent.

1.1.2 / Particularités du site Vauban

/ Histoire

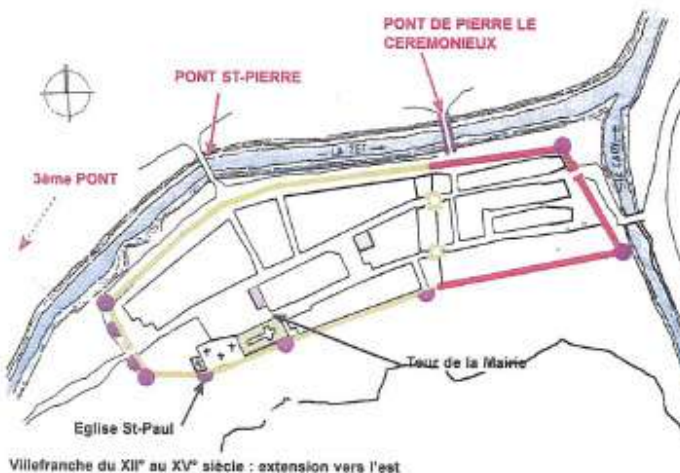
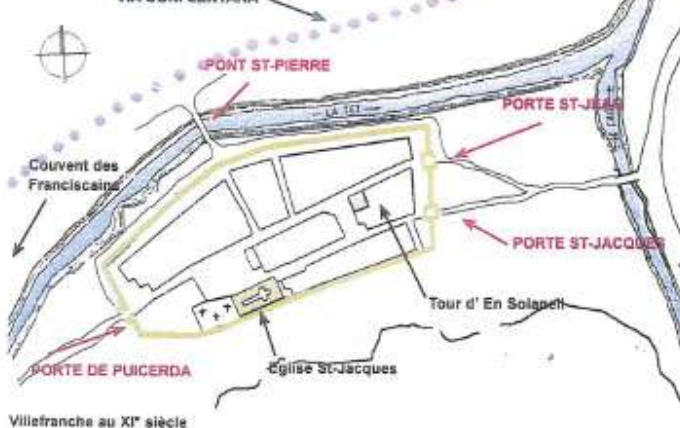
L'enceinte

D'après les recherches scientifiques, l'installation humaine permanente ne semble avoir lieu qu'à partir du Moyen-Âge. C'est sur la décision du Comte Guillaume Raymond de Cerdagne qu'une ville nouvelle est fondée en 1092. Un document exceptionnel conservé en mairie, le livre des Quatre Clous, contient sa Charte de fondation. Le site permet de contrôler trois vallées ce qui implique l'élévation du fameux verrou dès cette époque. Les premières fortifications ainsi que l'église Saint-Jacques sont bâties. Une enceinte rectangulaire entoure la ville, qui n'occupe alors que les deux tiers de sa surface actuelle. Son tracé suit celui des remparts actuels des côtés Nord, Ouest et Sud. Vers 1171, on démolit le front Est pour permettre l'extension de la ville à cet endroit et l'intégration du faubourg dans l'enceinte.

Evolution du tracé de l'enceinte de Villefranche-de-Conflent

Evolution historique de Villefranche

Villefranche, blottie en fond de vallée
ancienne voie romaine:
VIA CONFLENTANA



Source : ZPPAUP de Villefranche-de-Conflent, Florence Babics, architecte du patrimoine

A la fin du XIII^e siècle, alors sous autorité du royaume de Majorque, Villefranche-de-Conflent est une cité prospère grâce à ses fonctions administratives et commerciales (basée sur la vente de draps de laine). Ce développement économique a permis à une société cosmopolite et bourgeoise, affranchie du strict régime féodal d'un seigneur d'où le nom contemporain de « ville franche », de construire des bâtisses « urbaines » adaptées à leur activité professionnelle et richement décorées. **Certaines sont aujourd'hui partiellement inscrites au titre des Monuments Historiques.**

Le retour de la couronne d'Aragon marque au contraire une période de récession. Au XV^e siècle, plusieurs conflits franco-espagnols font passer Villefranche-de-Conflent d'un pays à l'autre avant qu'elle ne revienne finalement à l'Espagne.

Prise en 1654 par les troupes françaises de Bussy-Rabutin au terme d'un bref siège, Villefranche-de-Conflent demeure rattachée à la France, comme l'ensemble de la province du Roussillon à compter du traité des Pyrénées en 1659. A partir de cette date, Louis XIV ordonne de militariser la frontière afin de préserver l'intégrité de son royaume et marquer son autorité sur ce nouveau territoire. Vauban et ses techniciens relèvent alors les fortifications médiévales de Villefranche-de-Conflent qui ont apparu obsolètes face à l'avènement de l'utilisation du canon lors du siège français et les complètent par un ensemble de bastions et de demi-lunes.

Les successeurs de Vauban réalisent, aux XVIII^e et XIX^e siècles, des aménagements relativement mineurs qui concernent des travaux de protection contre les crues de la Têt et la réalisation de poudrières. La porte de France est ouverte et la porte d'Espagne est aménagée dans le style néo-classique. Un peu plus tard, les exigences de la circulation entraîneront la démolition des deux portalets, vestiges du front Est primitif des remparts qui barraient les rues Saint-Jean et Saint-Jacques.

Les principaux changements ont été induits par le passage de la voie ferrée du Train jaune sur la rive gauche de la Têt en 1904, le contournement de la RN 116 avec le comblement du fossé Sud et l'ouverture de la porte Sud en 1936, l'arasement des ruines des demi-lunes d'Espagne et de France en 1965.

Le Fort Libéria

Le siège de 1654 a démontré le caractère obsolète des fortifications médiévales face à une artillerie qui bénéficie d'un vaste choix d'emplacements dominants. La position encaissée de Villefranche-de-Conflent pose problème avec l'avènement de l'utilisation des canons. Dès 1668, plusieurs ingénieurs sont envoyés sur place. Ils proposent la construction d'un fort au-dessus de la ville qui réglerait le problème de mise en défense de Villefranche-de-Conflent, mais le coût est dispendieux. En 1678, une fois la paix revenue après la guerre de Hollande, Louis XIV décide de mener à terme le projet d'aménagement d'une grande place forte dans le Conflent. Un an plus tard, Vauban fera accepter son projet. Il propose de bâtir une grande redoute et de la construire à l'épreuve du canon : la revêtir, casemater, terrasser, lui adjoindre un profond fossé et escarper le roc tout autour. Il prévoit également des logements pour une centaine d'hommes et officiers, ainsi que des citernes et des magasins. En 1680, Louvois, ministre de la Guerre du roi ordonne de démarrer les travaux. Le 15 novembre 1681, le fort reçoit une garnison. Cents soldats supplémentaires sont demandés pour activer les travaux. Bien que le fort soit opérationnel à partir de cette date, les travaux se prolongeront pendant six ans.

En pleine Révolution Française, en 1793, le fort aura à subir les canonnades espagnoles depuis le plateau d'En Bullà. Il confirme alors son rôle de dissuasion, dans la mesure où la place forte se verra dans l'impossibilité de riposter.

Sous Napoléon III, de 1850 à 1856, des travaux considérables sont entrepris pour fortifier la place en vue d'un éventuel retour des espagnols. Trois ouvrages, mi-bastions, mi-tours carrées sont plaqués en regard des trois vallées surveillées, en servant de canonnières. L'entrée du fort est alors transférée sur sa face Nord-Est et protégée par une tour ronde, pour se dérober des feux d'En Bullà.

Le principal chantier, imaginé initialement par Vauban mais qui n'avait pas pu être mis en œuvre faute de financement, est l'aménagement d'une communication souterraine entre la ville et le fort, par l'escalier dit des « Mille marches ». Il n'en compte en réalité que 734.

La Direction des Domaines décide de se séparer du monument et de ses dépendances en 1927. Elle le propose alors à la municipalité qui décline l'offre, faute d'y voir une utilité. Le fort est alors racheté par un industriel, Julien Laurens, qui le rebaptise « Libéria » en référence à l'ancien nom de Villefranche-de-Conflent « Villa Libera ». Il fera détruire, en 1928, la caserne des officiers pour construire à la place une chapelle de style néo-roman. Ce dernier le cèdera à Marcel Puy en 1957. Le 21 juin 1985, lui-même le cède par un bail emphytéotique de 99 ans à quatre couples de commerçants de Villefranche-de-Conflent qui entreprennent alors trois années de restauration et de mise en normes de sécurité afin d'en ouvrir les portes au public, le 9 juillet 1987.

La Cova Bastera

Soucieux de compléter le dispositif de mise en défense du verrou que constitue Villefranche-de-Conflent, Vauban choisit de renforcer le front aval de la vallée de la Têt en aménageant une grotte naturelle, la transformant en batterie casematée à flanc de montagne « la Cova Bastera », qu'un escalier souterrain relie aujourd'hui aux remparts de la ville.

Un élément remarquable de comparaison entre la place forte de la fin du XVII^e siècle et celle d'aujourd'hui est le plan relief de Villefranche-de-Conflent. L'original est exposé au Musée des Plans-reliefs de Paris, sa copie au musée du Fort Libéria.

/ Dispositifs de gestion existants

- **Les plus beaux villages de France** : Villefranche-de-Conflent fait partie des membres fondateurs de cette association. Ce label apporte une notoriété nationale au site en termes de visibilité, de médiatisation et d'attractivité touristique (tout à fait complémentaire avec le label UNESCO). Il doit permettre le maintien de l'activité économique locale et la préservation du caractère vivant de la cité. L'association peut être un interlocuteur privilégié dans une démarche de requalification du centre-bourg.

- **Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes** participe à l'accompagnement technique des sites UNESCO de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis en collaboration avec les communes et les Communautés de communes. Leur valorisation est au centre du projet de territoire – la Charte de Parc – en matière d'attractivité touristique à organiser et de patrimoine à entretenir et valoriser

- **Le Canigó Grand Site** a obtenu le label **Grand Site Occitanie** pour la période 2018-2021, plan d'actions dans lequel se trouve les « Projets relatifs à Villefranche-de-Conflent inscrite sur la liste du Patrimoine mondial » et sont à reprendre dans la programmation de ce plan de gestion.

Page suivante :

Plan d'actions du Syndicat Mixte Canigó Grand Site en faveur de Villefranche-de-Conflent dans le cadre de la labellisation Grand Site Occitanie

[illegible]

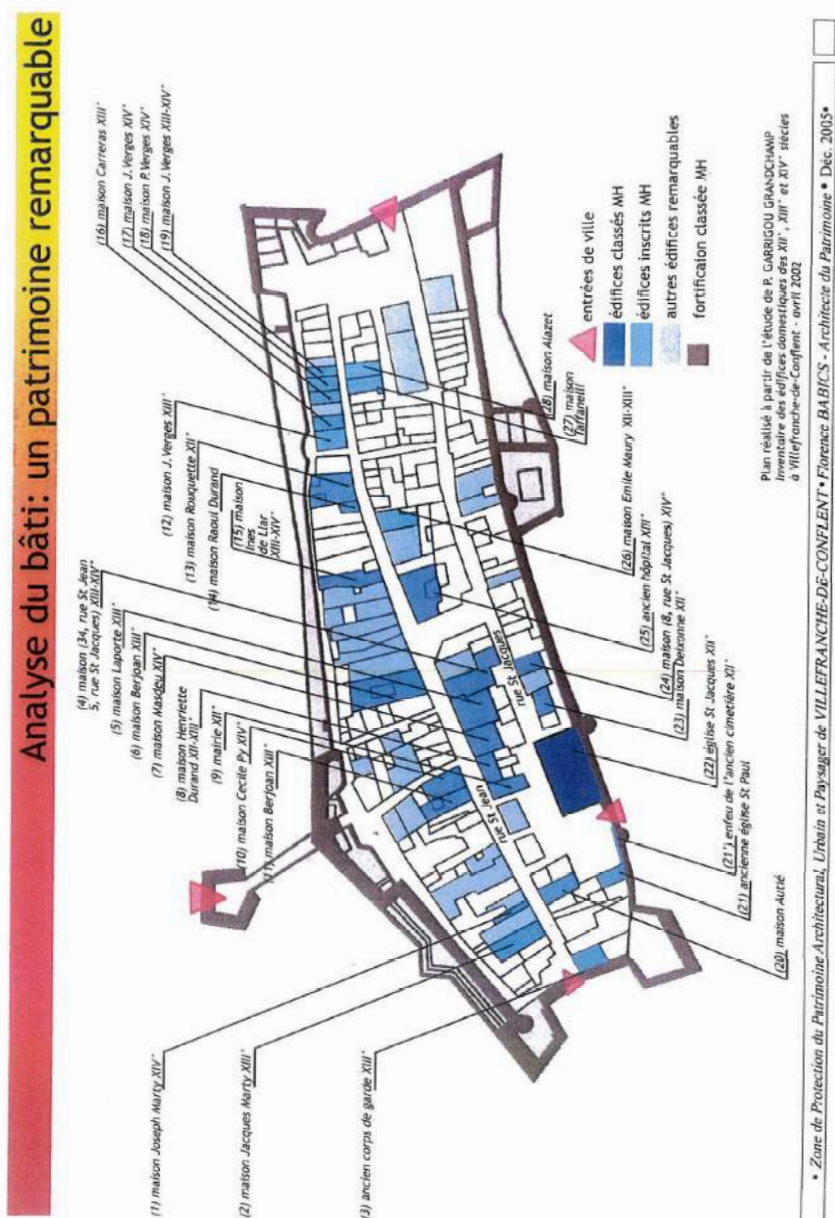
Source : Syndicat Mixte Canigó Grand Site

/ Dispositifs de protection juridiques

Les Monuments Historiques

- Eglise Saint-Jacques, classement par liste de 1862
- Remparts de Villefranche-de-Conflent, classement de l'ensemble de 1920 à 1938
- Maisons remarquables, ancien hôpital et ancien hôtel de ville partiellement inscrits
- Bâtiment communal et enfeu (niche funéraire) de l'ancien cimetière, inscription par arrêté du 21 octobre 1965
- Fort Libéria, la batterie intermédiaire, l'escalier souterrain dit des « mille marches », l'ouvrage tête de pont et le pont Saint-Pierre, classement par arrêté le 30 avril 2009

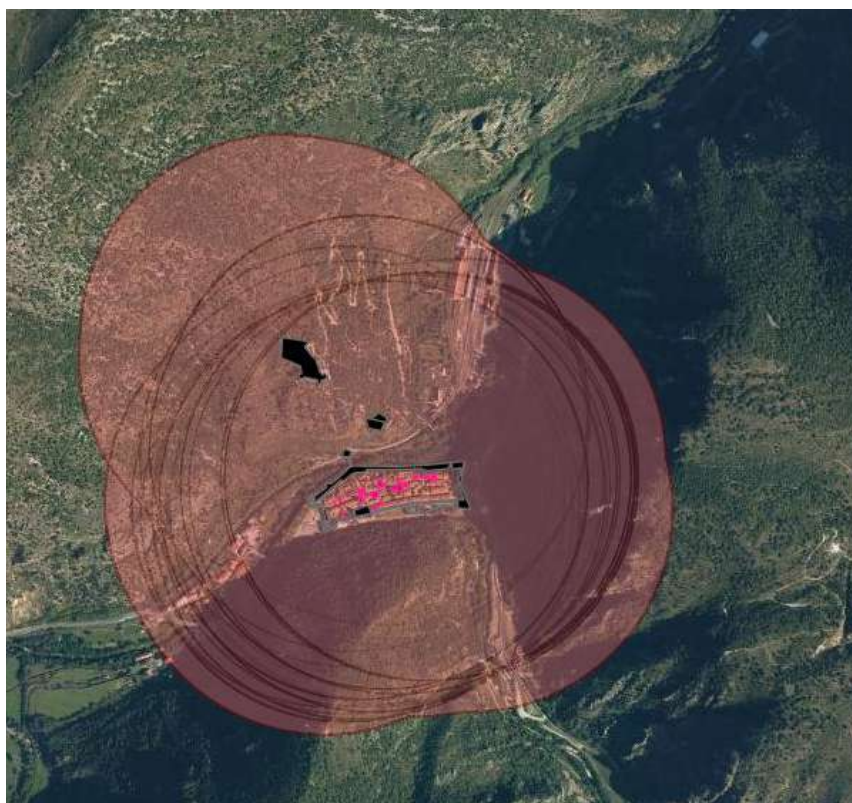
Description des édifices de l'enceinte de Villefranche-de-Conflent ayant un recensement aux Monuments Historiques



Source : ZPPAUP de Villefranche-de-Conflent, Florence Babics, architecte du patrimoine

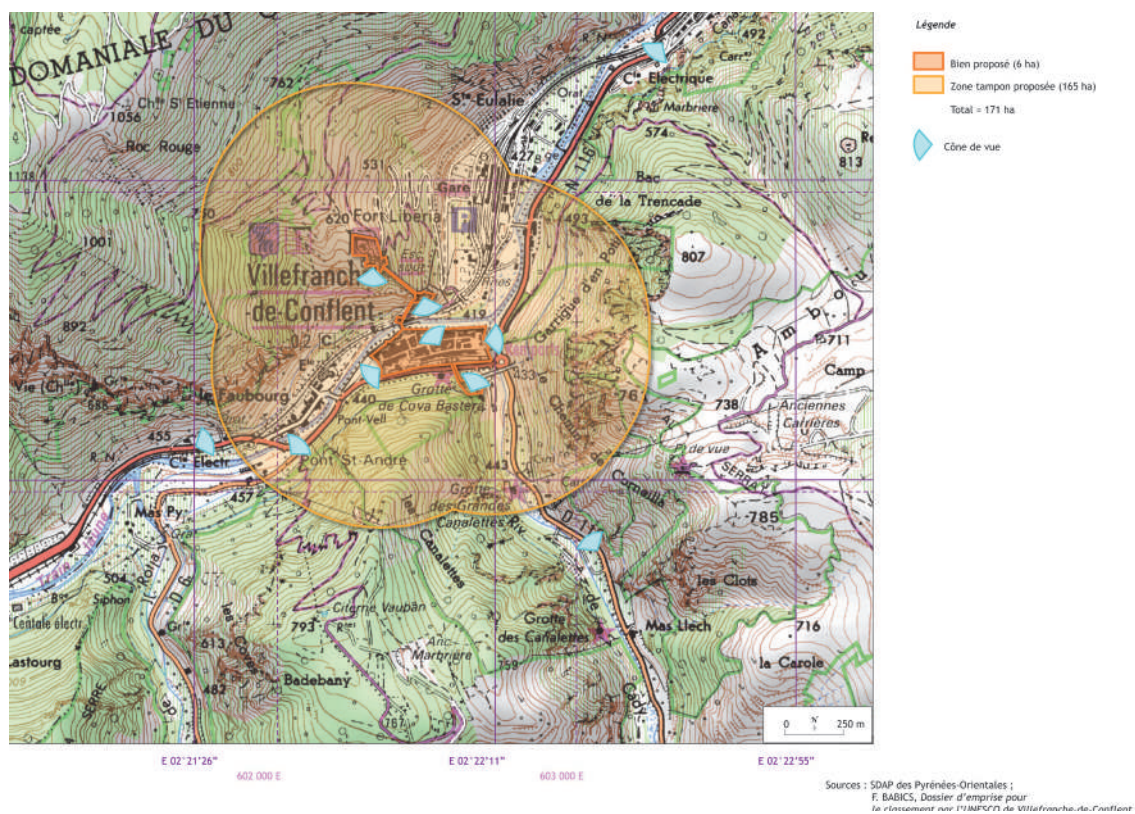
Ces classements génèrent un périmètre de protection qui s'étend à 500 mètres au-delà des remparts et protègent ainsi l'ensemble du site. Il définit actuellement la zone tampon du périmètre inscrit au titre des « fortifications Vauban » à l'Unesco

Zone de protection des 500 mètres autour des Monuments Historiques de Villefranche-de-Conflent



Source : Ministère de la Culture et de la Communication – Atlas des Patrimoines

Périmètre du bien Unesco de Villefranche-de-Conflent et sa zone tampon associée aujourd'hui



Source : Dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Les sites

- Terrains avoisinant le Fort Libéria, inscrits le 6 novembre 1933
- Terrains avoisinant les remparts, inscrits le 21 décembre 1938



Source : Ministère de la Culture et de la Communication – Atlas des Patrimoines

Les zones Natura 2000

- Fort Libéria : site du Madres-Coronat
- Grotte de la Cova Bastera : sites à chiroptères des Pyrénées orientales



Source : Géoportail

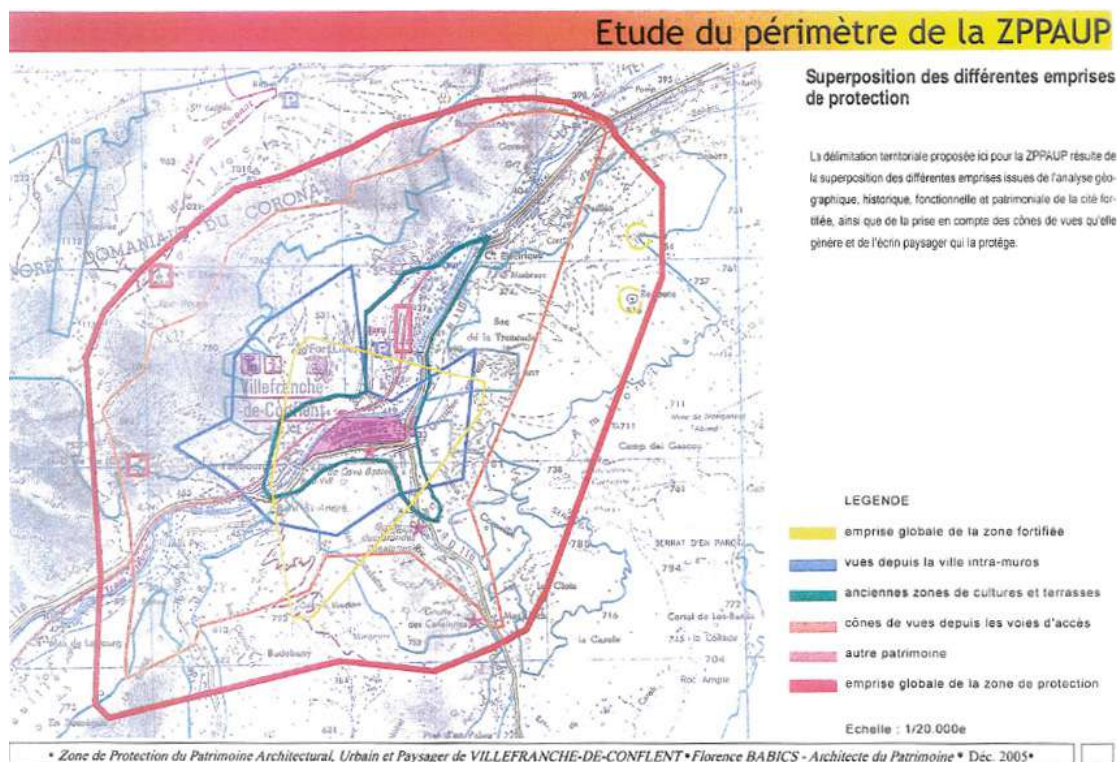
L'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale

La commune de Villefranche-de-Conflent n'a pas de document d'urbanisme, elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration par la Communauté de communes Conflent Canigó. Son application devrait être effective au 2^e semestre 2020.

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager n'a pas été validée en 2005 suite au désaccord entre les municipalités de Villefranche-de-Conflent, Corneilla-de-Conflent et Fuilla. Les points de vue paysagers, appelés également cônes de co-visibilité depuis et vers Villefranche-de-Conflent, avaient pourtant déjà été pris en compte dans cette étude.

Etude du périmètre de la ZPPAUP non-validée de Villefranche-de-Conflent



Source : ZPPAUP de Villefranche-de-Conflent, Florence Babics, architecte du patrimoine

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Conflent Canigó, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, a lancé une étude préalable au Site Patrimonial Remarquable (dernière appellation de l'outil réglementaire de protection du patrimoine) afin d'éviter une révision trop rapprochée du PLUi. Michel Péron, architecte du patrimoine, précédemment en charge de l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Mont-Louis, a été missionné pour réaliser cette étude. **La zone tampon UNESCO pourra s'appuyer sur cette nouvelle zone de protection du bâti et des paysages.**

/ Données et informations liées au tourisme et à la valorisation culturelle

A l'écart du premier essor du tourisme impulsé par le courant romantique privilégiant l'art roman et le thermalisme, Villefranche-de-Conflent avait alors vocation de nœud de communication en raison de la construction de la voie de chemin de fer Perpignan-Villefranche-de-Conflent, puis des liaisons vers Vernet-les-Bains et la Cerdagne via la route (actuelle RN 116) ou le Train Jaune.

Quelques dates clés permettent de comprendre la mise en valeur touristique et patrimoniale de Villefranche-de-Conflent :

- 1965 : prise de conscience locale de l'importance de la valorisation touristique, avec notamment l'aménagement de stationnements extérieurs

(Cette décision peut paraître aujourd'hui contestable en raison de l'arasement des ruines des demi-lunes d'Espagne et de France, éléments caractéristiques de l'architecture Vauban.)

- 1966 : ouverture des remparts à la visite
- 9 juillet 1987 : ouverture au public du fort Libéria
- 1998 : aménagement de la Cova Bastera en lieu de visite.

Il faut noter que l'intérêt touristique et culturel n'est pas exclusivement lié à l'œuvre de Vauban. Il existe un patrimoine architectural, civil, militaire et religieux d'origine médiévale. Pour ce cas précis, les visites guidées de la ville permettent d'expliquer les parties constitutives de cet exemple complexe et leurs spécificités respectives.

L'offre culturelle

Tableau comparatif des différents sites touristiques de Villefranche-de-Conflent

Eléments du site de Villefranche-de-Conflent inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Fortifications de Vauban »

Remparts	Fort Libéria
Entrée (4,50 € par personne) Visites guidées (6 € par personne), recrutement d'une guide-conférencière en 2016 Visites contées et jeux pour les scolaires Adaptation face aux publics rencontrés Intégré au Pass Patrimoine 66 du CD Perte de vitesse de l'intérêt patrimonial : dégradation du patrimoine bâti et peu de muséographie	<i>Point dominant : balcon sur la ville et le massif du Canigou</i> Entrée (7 € par personne), visites guidées Montée en 4x4 (4 € supplémentaire par personne) Communication importante autour du nombre d'émissions TV présentant le fort Intégré au Pass Patrimoine 66 du CD Aménagement de 9 salles de la caserne des officiers, reconstitution historique de la vie de casernement à la fin du XVII^e siècle.
	

Cova Bastera	Ville
Visite libre et gratuite avec une feuille d'explication Problématique : entrée le long de la RN116	Visites guidées (6 € par personne) par l'équipe des remparts « Musée du plan-relief », propriété du gestionnaire du Fort Libéria Centre d'Initiation au Patrimoine et à l'Environnement par l'Association culturelle de Villefranche, ancien hôpital, propriété de la commune Aide technique du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, préconisations du dernier plan de gestion : - Parcours en braille pour le public mal voyant et avec audio-guides pour les publics déficients auditifs et mentaux, mise en service en juillet 2013 - Installation d'une signalétique patrimoniale (commune aux deux sites) Manifestations culturelles de tradition catalane
Grotte des Canalettes	Le Train Jaune
Visites libres Visites guidées durant la période estivale 68.102 visiteurs en 2017 d'après l'ADT 66 Partenariat de promotion touristique avec le Fort Libéria	Départ de la ligne vers Latour-de-Carol via Mont-Louis Requalification en cours Environ 160.000 passagers

La fréquentation touristique

Il est très compliqué de chiffrer les visiteurs de Villefranche-sur-Conflent. Une estimation peut être donnée à **2.000 visiteurs par jour de mai à septembre**. Nous pouvons néanmoins distinguer deux types de visites :

- La visite du site est un but
- La visite est une opportunité / une curiosité grâce à son emplacement stratégique au carrefour routier d'accès au massif du Canigou et vers la Cerdagne et le Capcir.

Bilan de fréquentation des sites UNESCO de Villefranche-de-Conflent sur la période du plan de gestion 2013-2018

	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remparts	17.927	25.251	20.313	16.248	18.016	21.343	19.008
Fort Libéria		48.487	47.000	63.000	103.010	50.693	environ 50.000
Cova Bastera					24.121	25.479 (24.567 au 11/11)	23.211 au 11/11

Source : gestionnaires des sites UNESCO de Villefranche-de-Conflent et ADT 66

Le Bureau d'Information Touristique de Villefranche-de-Conflent, dépendant de l'Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó, a renseigné **31.755 personnes** en 2018. Il a un rôle d'accueil touristique et de promotion / communication du territoire mais ne propose pas d'animations. Son impact est limité sur le site pour le moment.

Il a également géré en 2018 un point d'accueil à la gare de Villefranche-Vernet-les-Bains durant la saison estivale. La fréquentation du Train Jaune est estimée à **160.000 passagers**. L'objectif est donc de réussir à **capter ce flux touristique** vers les sites UNESCO de Villefranche-de-Conflent.

En 2018, des animations supplémentaires ont été proposées au public pour fêter le 10^e anniversaire de l'inscription des « Fortifications de Vauban » au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Animations à l'occasion du 10^e anniversaire à Villefranche-de-Conflent

Week-end Anniversaire de l'inscription Samedi 7 et Dimanche 8 Juillet 2018	Dimanche 8 Juillet 2018	Week-end Vauban Samedi 4 et Dimanche 5 Août 2018
Samedi 7 Juillet 2018 L'après-midi A partir de 14h Le club de Perpignan Photo au travers de son projet International du Salon Le Catalan propose studio intérieur ou extérieur, avec costumes mis à disposition du public, vente des photos au public. Signature de livres sur les thèmes de la région et du Canigó en présence de Rémy Michelin et Thierry Delory. Rendez-vous dans la cour à côté de la salle Lannelongue 23 rue Saint Jacques. Toute l'après-midi Démonstrations de tirs au mousquet et canon et démonstrations de combat à l'épée avec Bellum Historia dans le village. 18h30 Déambulation photographique dans les rues et commerces à la découverte des expositions photographiques présentées. Certains auteurs seront présents lors de cette déambulation. Départ 23 rue Saint Jacques salle Lannelongue. Le soir A partir de 22h Embrasement Porte d'Espagne par Pyragio BAL Place de l'Eglise avec Nostalgie	Le matin Le Geganto Vauban (petit géant porté par les enfants) de l'association des Géants de Villefranche de Conflent aura relié à pied et en 2 jours, les deux cités et fortifications catalanes appartenant au patrimoine mondial de l'UNESCO, Mont-Louis et Villefranche. Arrivée Prévue vers 11h00 Par le Pont Saint Pierre. Défilé des Géants dans le village. Discours officiel Place de l'Eglise. Toute la Journée Démonstrations de tirs au mousquet et canon, démonstrations de combat à l'épée avec Bellum Historia. L'après-midi 14h « Vauban entre histoire et géologie » Où comment mieux comprendre le choix fait par Vauban des sites stratégiques de Villefranche de Conflent et de Fort Libéria et l'utilisation des matériaux géologiques locaux. <i>Gratuit mais inscription obligatoire, prévoir chaussures de marche, point de rendez-vous Porte d'Espagne. Renseignements entrée des Remparts.</i> 15h Dances catalanes avec Terra del Sol Place de l'Eglise	Samedi 4 Août 2018 L'après-midi Exposition les 12 sites majeurs de Vauban inscrits à l'UNESCO dans les Remparts, Galerie Valette. 15h Animations théâtrales avec la Compagnie Encima <i>Payant, renseignements entrée des Remparts</i> 18h Lectures de lettres de Vauban, dans la Cova Bastera. <i>Gratuit, attention accès difficile escaliers à l'entrée de la Grotte Cova Bastera.</i> Le soir A partir de 22h En partenariat avec les Ciné-Rencontres de Prades, Cinéma en plein air, Porte d'Espagne Projection du film Le Bossu avec Jean Marais et Bourvil En partie tournée à Villefranche-de-Conflent. <i>Gratuit</i>

Source : remparts de Villefranche-de-Conflent

2018 : 10^{ème} ANNIVERSAIRE DU CLASSEMENT À L'UNESCO
10 Reconstitutions historiques en hommage aux Régiments du VEXIN et de ROYAL ROUSSILLON 130 000 € - 0 Subvention

		
Salle de conférences dédiée à VAUBAN		Le chirurgien
		
L'hôpital militaire	La lingerie	La chambre
		
La prison des hommes	La chapelle et son curé	La livery

2019 Bonne et heureuse année : santé, réussite et prospérité. "Per molts anys" (longue vie)

Source : Fort Libéria

- La **commune de Villefranche-de-Conflent** : propriétaire des remparts depuis 1925
- Prise de compétence potentielle de la **Communauté de communes Conflent Canigó** pour la maîtrise d'ouvrage de nouvelles tranches de travaux de restauration des remparts
- Gestion du **Fort Libéria** confiée par bail emphytéotique à Pierre MENE, également gérant de la SARL qui administre le fort
- La **Cova Bastera** : propriété privée de Bernard CASTILLO
- Rôle d'accueil et de promotion touristique de l'**Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó** dont le champ d'actions était relativement restreint jusqu'à présent
- **L'association des commerçants « Les 4 clous »** présidée par Patrick LECROQ, propriétaire d'une chambre d'hôtes
- **La grotte des Canalettes** : autre acteur touristique à proximité
- Morcèlement administratif autour de la cité entre les **communes de Villefranche-de-Conflent, Corneilla-de-Conflent et Fuilla** qui demandera une importante concertation lors de l'élaboration du projet d'aménagement des abords.

Le rôle du « chargé de mission UNESCO » apparaît indispensable. Le **Parc naturel régional des Pyrénées catalanes**, la **Communauté de communes Pyrénées Catalanes**, la **Communauté de Communes Conflent Canigó** et les **communes de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent** devront donc réfléchir à la pérennisation du poste afin d'accompagner techniquement le site UNESCO de Villefranche-de-Conflent dans la mise en œuvre et le suivi de son plan de gestion.

32 / PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024

La dégradation du patrimoine historique

- Charpentes et couvertures des remparts en très mauvais état
- Absence de protection du patrimoine de la Cova Bastera

Dégradation des remparts de la cité de Villefranche-de-Conflent



Source : Commune de Villefranche-de-Conflent, mars 2017



Source : Commune de Villefranche-de-Conflent, mars 2017



Source : Commune de Villefranche-de-Conflent, mars 2017

Le stationnement autour de la cité

- Sous-capacité du stationnement en période de forte affluence touristique
- Dangers du parking du rempart Sud le long de la RN 116. Sa suppression est envisagée par la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest. Une solution alternative est donc à trouver par les acteurs du territoire mais provoquera l'éloignement des parkings des remparts.

Ces deux derniers points feront l'objet d'un schéma d'aménagement global mené par la Communauté de communes Conflent Canigó sur l'année 2020 afin d'identifier les actions prioritaires à accorder au site.

/ Tableau de synthèse

Tableau AFOM du site UNESCO de Villefranche-de-Conflent

ATOUTS	FAIBLESSES
- Visibilité du Fort Libéria - Fréquentation touristique	- Manque de gouvernance locale sur l'ensemble du site UNESCO - Pas de produit touristique - Enclave administrative
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Requalification du Train Jaune - Appui de la Communauté de communes Conflent Canigó - Structuration de projets de territoire PNR + CGS	- Dégradation accélérée des remparts - Problématique de la RN 116

Les objectifs prioritaires du plan de gestion concernent donc la construction d'une gouvernance locale, la restauration des remparts de la cité et l'aménagement des abords.

1.2 Importance du site Vauban

1.2.1 / Dans l'œuvre de Vauban

La sentinelle des Pyrénées

Valeur technique : A Villefranche-de-Conflent, l'œuvre de Vauban est, de par sa nature même, étroitement imbriquée à l'architecture militaire. Il a géré les contraintes du cadre géographique et d'un héritage architectural civil et religieux pour effectuer une brillante synthèse. Les remodelages et adjonctions de Vauban, qu'il s'agisse des fortifications d'après ces principes de conception de place forte ou des aménagements urbains (casernes, hôpitaux, réseau d'aménagement), se fondent harmonieusement dans le tissu préexistant.

Ce dispositif est la conséquence d'une analyse remarquable de Vauban, d'un site a priori très défavorisé parce que dominé de toutes parts, il propose et réalise un ensemble exceptionnel de trois entités défensives et spécifiques au contexte :

- La surélévation des remparts médiévaux de Villefranche-de-Conflent et la construction de bastions
- La construction du Fort Libéria en position dominante par rapport aux trois vallées qui convergent vers Villefranche-de-Conflent, malgré les contraintes du terrain
- La Cova Bastera, une adaptation aux particularités naturelles du site en utilisant et en aménageant une grotte calcaire de marbre rose en une batterie casematée

d'où la qualification la plus remarquable de « **chef d'œuvre du pragmatisme** ».

Valeur de rareté : Parmi l'ensemble des réalisations de Vauban, Villefranche-de-Conflent se distingue par son caractère profondément atypique. Il a fallu en effet prendre en considération un ensemble conséquent de facteurs a priori défavorables pour formuler en réponse un éventail inattendu de solutions pragmatiques. Vauban s'est écarté des principes généraux qui ont dicté son œuvre pour élaborer un projet remarquable et original dont la Cova Bastera est un élément unique en France.

1.2.2 / Sur son territoire

Valeur identitaire : Villefranche-de-Conflent est l'ancienne capitale (administrative et économique) du Conflent, « gardienne du patrimoine ».

Valeur fonctionnelle : Elle présente une stratigraphie d'états successifs de l'architecture militaire, du Moyen-Âge au XIX^e siècle. Les raisons militaires ont totalement changé au fil des époques (l'adversaire était censé venir de l'Est depuis le comté du Roussillon puis du Sud et de l'Ouest depuis le royaume d'Espagne) mais la ville a continué de jouer le rôle de sentinelle qui lui a été assignée dès son origine.

Valeur socio-économique : C'est toujours un lieu de vie au sein duquel se sont maintenus les commerces où se côtoient habitants et touristes tout au long de l'année.

Partie II

Stratégie de gestion du site

2.1 ORGANISATION DES ACTEURS

Cette stratégie définit une politique concertée de préservation à long terme du site Unesco de Villefranche-de-Conflent. Elle doit permettre la construction d'un projet raisonné et durable, en utilisant le développement touristique et la valorisation culturelle comme leviers d'actions majeurs.

2.1.1 / Groupe de travail local

Ce groupe participe actuellement à la révision du plan de gestion, il définit donc la stratégie citée ci-dessus. Il assurera la veille et l'avancement du plan d'actions pendant l'exercice.

Institution	Représentant(s)
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes	Chargé de mission Unesco
Commune de Villefranche-de-Conflent	Maire
Remparts (commune de Villefranche-de-Conflent)	Responsable
Communauté de communes Conflent Canigó	Directeur
Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó	Directrice
Canigó Grand Site – porteur du label Grand Site Occitanie Massif du Canigó – Pays catalan	Directeur

2.1.2 / Comité technique

Ce comité technique permettra au maître d'ouvrage des travaux sur les remparts de Villefranche-de-Conflent – potentiellement la Communauté de communes Conflent Canigó après prise de compétence – de réunir les principaux partenaires.

- Commune de Villefranche-de-Conflent
- Communauté de communes Conflent Canigó
- Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
- Canigó Grand Site
- Services de l'Etat
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
 - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales
- Région Occitanie
- Département des Pyrénées-Orientales

2.1.3 / Comité de pilotage

Ce comité de pilotage, **commun aux sites de Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent**, est la réunion annuelle qui présente la stratégie et les projets en cours à l'ensemble des acteurs du territoire.

Identification des structures et des membres du comité de pilotage UNESCO Vauban avec la liste de présence du 26 septembre 2018

Institution	Représentant(s)
Sous-préfecture de Prades	Sous-préfet Secrétaire générale
Réseau des Sites Majeurs de Vauban	Directrice
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	Chef de mission UNESCO
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales	Architectes des Bâtiments de France
Région Occitanie	Conseiller régional Chargé de mission UNESCO
Département des Pyrénées-Orientales	Vice-président Culture Patrimoine Chargée de mission Patrimoine
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes	Vice-président Culture Patrimoine Directrice Chargé de mission UNESCO Chargé de mission Patrimoine, culture et catalanité Chargée de mission Paysage
Canigó Grand Site	Vice-président Directeur
Communauté de communes Pyrénées catalanes	Directeur Chargée de projets
Communauté de communes Conflent Canigó	Vice-président Directeur Chargé de mission Urbanisme Architecte du patrimoine missionné pour l'étude préalable au Site Patrimonial Remarquable
Office de Tourisme Conflent Canigó	Directrice
Commune de Mont-Louis	Maire
Régie Tourisme & Patrimoine de Mont-Louis	Responsable Patrimoine
Centre National d'Entraînement Commando – 1 ^{er} Choc	Lieutenant-colonel, commandant en second
Commune de Villefranche-de-Conflent	Maire
Remparts	Adjointe du Patrimoine

Fort Libéria	Gestionnaire
Cova Bastera	Propriétaire
Association des commerçants de Villefranche-de-Conflent	Président

2.1.4 / Organe scientifique

Le Conseil scientifique et technique du Réseau des Sites Majeurs de Vauban sera consulté sur la pertinence des projets envisagés pour la valorisation du site de Villefranche-de-Conflent.

2.2 Enjeux et objectifs : un projet de territoire

2.2.1 / Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion 2013-2018

Voir en annexe le bilan de la mise en œuvre du plan de gestion juillet 2013 – juin 2018

2.2.2 / Déclinaison des enjeux et objectifs 2019-2024

Enjeu commun à l'ensemble des sites du Réseau Vauban

1. Réaffirmer l'implication et l'engagement de Villefranche-de-Conflent au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série

- S'inscrire dans une démarche commune élargie
- Assurer le suivi de gestion du bien
- Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

Enjeu global pour le site de Villefranche-de-Conflent

2. Créer une gouvernance locale qui applique et pérennise la stratégie de gestion du site de Villefranche-de-Conflent, définie dans ce plan de gestion

- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux relatifs à l'inscription de Villefranche-de-Conflent au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Mettre en œuvre à terme le Site Patrimonial Remarquable de Villefranche-de-Conflent

Enjeux spécifiques pour la période 2019-2024

3. Préserver la Valeur universelle exceptionnelle du site à partir d'un schéma d'aménagement global afin de garantir l'intégrité et l'authenticité du site qui reflète une des facettes de l'œuvre de Vauban « la sentinelle des Pyrénées » et de ne pas remettre en cause l'inscription des « Fortifications de Vauban » au Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Poursuivre la restauration des remparts de la cité et du Fort Libéria en programmant de nouvelles tranches de travaux
- Requalifier les abords de Villefranche-de-Conflent afin de préserver la qualité architecturale et paysagère du site UNESCO
- Réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-bourg

4. Structurer durablement un projet de valorisation de Villefranche-de-Conflent

- Améliorer la dynamique touristique et culturelle en faveur des publics
- Renforcer le tissu socio-économique du cœur de village

5. Intégrer le site UNESCO de Villefranche-de-Conflent dans une politique touristique et culturelle, structurée entre les autres acteurs du territoire

- Faire émerger l'axe Villefranche-de-Conflent / Mont-Louis, en synergie avec le Train Jaune, véritable trait d'union entre les deux sites UNESCO
- Promouvoir le territoire comme une destination de découverte des patrimoines

2.2.3 / Synthèse

Le site UNESCO de Villefranche-de-Conflent est soumis à des impératifs structurants qui se traduisent dans les enjeux et objectifs : le plan de gestion 2019 – 2024 présente des projets de fond sur lesquels viendront ensuite s'appuyer des orientations à moyen et long terme.

Enjeux	Bilan du précédent plan de gestion 2013-2018	Objectifs opérationnels du plan de gestion 2019-2024
Enjeu commun RSMV		- Inscription dans une démarche commune - Suivi de gestion du bien - Contribution au rayonnement du RSMV
Gouvernance locale	- Coordination des trois sites	- Coordination des trois sites - Sensibilisation des acteurs du territoire - Application du SPR
Préservation de la VUE	- Restauration et entretien - Préservation et amélioration du cadre de vie des habitants intra-muros	- Restauration et entretien du patrimoine Vauban - Réaménagement des abords du site - Amélioration de l'espace urbain intra-muros
Projet local	- Programme de recherche - Politique de didactique et de pédagogie du patrimoine - Poursuivre la valorisation culturelle du site - Améliorer la qualité de l'offre touristique existante - Créer une offre touristique spécifique	- Structuration de la valorisation touristique, culturelle et patrimoniale - Développement local
Projet territorial	- Stratégie de communication à l'échelle du Conflent - Partenariats avec Mont-Louis, le PNR, l'Office de Tourisme, les associations locales, le Réseau Culturel Terre Catalane, la Generalitat de Catalunya	- Création de synergies avec Mont-Louis grâce à la requalification du Train Jaune - Vers une logique de destination

Partie III

Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

3.1 Programme d'actions

Plusieurs projets sont structurants pour le site UNESCO de Villefranche-de-Conflent sur la période de ce plan de gestion :

- Construction d'une gouvernance locale
- Elaboration du Site Patrimonial Remarquable qui définira la nouvelle zone tampon UNESCO
- Reprise des travaux de restauration des remparts de la cité
- Aménagement des abords immédiats pour améliorer le stationnement et l'accessibilité
- Structuration de l'offre touristique entre les sites de Villefranche-de-Conflent

Ils demandent donc un suivi au quotidien. D'après la demande du Réseau Vauban et au vu du manque d'actions de ces dernières années, il paraît important de pérenniser le poste de chargé de mission UNESCO pour accompagner et coordonner les acteurs du territoire dans la construction de ces projets.

3.1.1 / La protection du site et la gestion des risques : la gestion de la zone tampon

Comme le précise le Réseau Vauban dans la Méthodologie commune actualisation du plan de gestion 2019-2024, « L'actualisation du plan de gestion [...] devra permettre à chaque site de démontrer qu'une réflexion concernant la possibilité de faire évoluer les zones tampons est ouverte. » Cette prérogative émane d'une demande de l'Etat français de définir une zone tampon pour les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO tel que le précise l'article L-612-1 du Code du Patrimoine, rédigé dans la loi LCAP de 2016 :

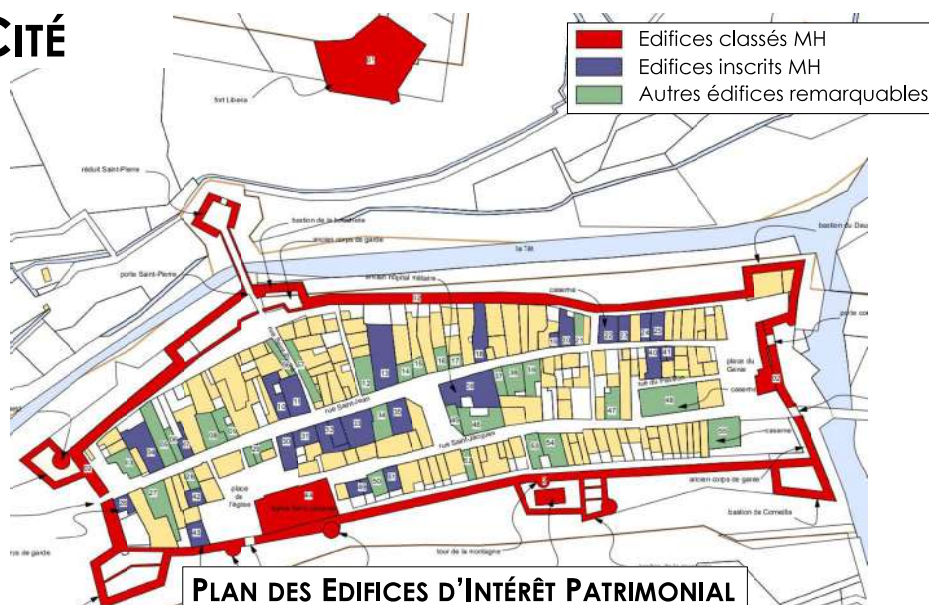
« Pour assurer la protection du bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative. »

Les mesures de protection actuelles ne sont plus suffisantes pour répondre aux enjeux de préservation du site de Villefranche-de-Conflent (question prépondérante des cônes de covisibilité) puisqu'elles correspondent seulement à la zone des 500 mètres de protection des Monuments Historiques.

Par conséquent, dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme, la Communauté de communes Conflent Canigó mène une étude patrimoniale spécifique à Villefranche-de-Conflent. Le rapport de présentation a déjà été rendu.

Identification des édifices d'intérêt patrimonial de Villefranche-de-Conflent

LA CITÉ

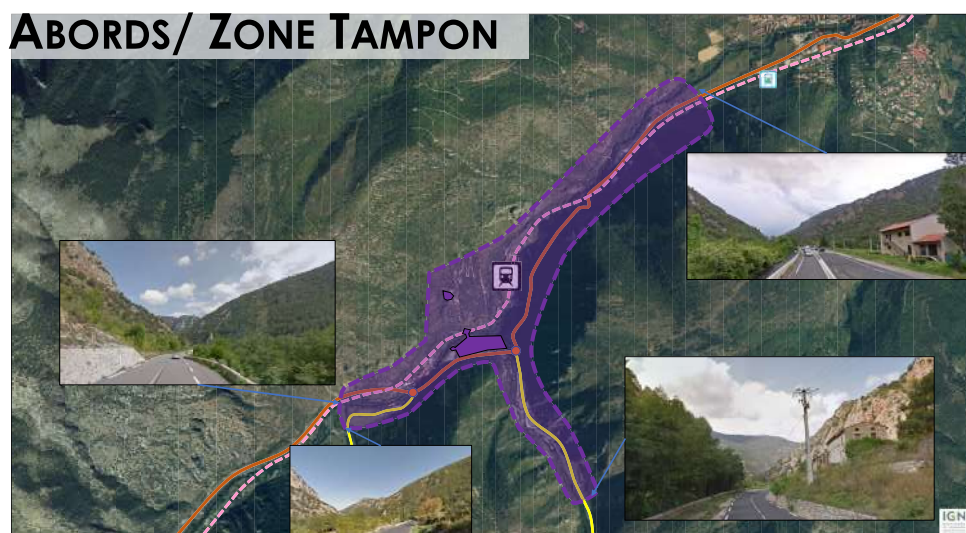


Source : Etude PLUi Conflent Canigó

Un premier périmètre de protection des abords a été présenté par la Communauté de communes avec l'accord des services de l'Etat. Quelques détails sur la définition de ce périmètre sont à expliquer :

- Il prend en compte les différentes perspectives paysagères, depuis et vers le Fort Libéria principalement (à partir des 3 vallées et 4 axes routiers convergeant vers Villefranche-de-Conflent), la cité fortifiée se dévoilant au dernier moment.
- Il y aura différents niveaux de prescriptions dans le règlement suivant le « degré » de covisibilité avec le patrimoine historique protégé : vue lointaine, vue proche, abords immédiats.
- Une attention particulière est à apporter au front Nord-est puisqu'il s'agit du cône de covisibilité le plus important. Différents équipements structurants s'y situent également (gare SNCF Villefranche-Vernet-les-Bains, centrale hydroélectrique EDF, usine), l'objectif étant donc de concilier ces activités économiques et la protection du patrimoine. De plus, il faut être vigilant au zonage PLUi en-dehors du périmètre.

Première proposition du périmètre de protection des abords du site de Villefranche-de-Conflent (avec l'accord de l'Architecte des bâtiments de France)



Source : Etude PLUi Conflent Canigó

Cette étude servira de trame technique pour la procédure de Site Patrimonial Remarquable. Il définira par la suite, la nouvelle zone tampon UNESCO et répondra donc aux exigences de protection du patrimoine demandée par l'Etat.

3.1.2 / Conservation et restauration

/ Liste des restaurations à effectuer

D'importants travaux de restauration sont à réaliser sur les édifices classés au titre des Monuments Historiques, représentatifs de l'architecture de Vauban et de l'inscription de Villefranche-de-Conflent au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- La DRAC Occitanie demande l'élaboration d'un nouveau programme triennal. C'est pourquoi, elle étudie avec la commune, la restauration des chemins de ronde des remparts de la cité et en particulier les couverts, les charpentes et la toiture étant en très mauvais état (*voir diagnostic*). **Au vu des interventions à prévoir, la Communauté de communes Conflent Canigó, consciente du manque de moyens financiers et humains de la commune de Villefranche-de-Conflent pour les restaurer et les entretenir, envisage une prise de compétence.** Cette dernière prévoirait une programmation de travaux sur la mandature du futur conseil communautaire.

- La commune va également engager des travaux de restauration du Pont Saint-Pierre. Elle est actuellement en attente des conclusions de l'étude préalable de programmation.

De plus, quelques travaux mineurs de consolidation des remparts sur le bastion de la Reine et sur le bastion de Corneilla sont également programmés pour garantir la sécurité des visiteurs.

L'ensemble de ces travaux seront accompagnés financièrement par la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées-Orientales avec des bonifications en tant que site UNESCO.

- Le gestionnaire privé du Fort Libéria a prévu des travaux sur la contrescarpe et le réaménagement d'un bastionnet pour l'année 2019, ses perspectives économiques étant limitées pour des travaux de restauration plus important et à plus long terme.

/ Mesures de protection

Le Ministère de la Culture a rappelé dernièrement que l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO avait notamment pour vocation de protéger le patrimoine Vauban en mettant en place les outils juridiques de protection adéquats. C'est pourquoi et comme envisagé il y a quelques années, les acteurs locaux demanderont le classement de la grotte de la Cova Bastera au titre des Monuments Historiques.

3.1.3 / Mise en valeur

/ Politique d'accueil touristique

Les Remparts et le Fort Libéria continuent leurs actions d'accueil et de médiation du grand public et des scolaires. La Cova Bastera est toujours ouverte au public.

Il est aujourd'hui essentiel d'élaborer une nouvelle stratégie d'accueil touristique qui participe à la valorisation et à l'attractivité du site UNESCO. Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et l'Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó ont donc un rôle primordial à jouer dans la coordination de la promotion des sites touristiques de Villefranche-de-Conflent.

De plus, la structure des Remparts vient d'obtenir le label Marque Valeurs Parc et pourra structurer son activité en partenariat avec d'autres acteurs touristiques du territoire.

/ Evènements culturels

L'association des commerçants « Les 4 clous » est en train de construire une offre événementielle basée sur la création d'une résidence d'artistes et la programmation de cinq spectacles pour les deux prochaines années.

Les différents sites touristiques de Villefranche-de-Conflent proposent également des animations tout au long de l'année, par exemple la poursuite de visites contées et de murder party proposées par les Remparts.

A plus long terme, les acteurs locaux pourront s'appuyer sur les conclusions du schéma culturel en cours de finalisation, commandé par la Communauté de communes Conflent Canigó.

/ Reconversion et aménagement de bâtiments

Le gestionnaire du Fort Libéria poursuit sa politique d'accueil touristique en aménageant deux salles supplémentaires de la caserne du fort pour la saison 2019, qui lui permettra d'installer de nouvelles reconstitutions historiques, notamment une salle d'escrime.

Le Bureau d'information touristique sera agrandi en 2020 pour y intégrer un espace d'exposition et d'interprétation dédié au Train Jaune.

/ Signalétique sur le site

L'Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó va installer sur la façade de son Bureau d'information touristique un plan de Villefranche-de-Conflent et du territoire.

Les voyageurs du Train Jaune ne visitent pas forcément les sites payants de Villefranche-de-Conflent au vu des chiffres présentés dans le diagnostic. Il est donc important de capter ce flux touristique. En conséquence, l'Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó a installé un panneau signalétique pour rediriger les visiteurs vers la cité fortifiée. De plus, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes va implanter un panneau Relais d'Information Service pour renseigner les voyageurs sur les activités et les visites à effectuer à partir de la gare.

en gare de Villefranche-Vernet-les-Bains

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

3.1.4 / Démocratie participative, concertation et sensibilisation de la population locale

Il est aujourd'hui indispensable de réexpliquer aux élus locaux les fondements de l'inscription de Villefranche-de-Conflent au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Fortifications de Vauban » et les enjeux de préservation induits en se servant notamment du Référentiel, *Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban »* comme support technique. Le renouvellement des élus lors des élections municipales et communautaires de 2020 demandera la poursuite de ces actions de sensibilisation.

Il faut également informer la population locale sur ces enjeux et la consulter lors de l'émergence de projets. Des réunions publiques d'information seront donc organisées pendant toute la période du plan de gestion, des conflits d'usage émergeant progressivement au cours de la construction des projets structurants.

3.1.5 / Programme de recherche

La réalisation du schéma culturel doit enclencher la réflexion d'extension du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Têt à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Conflent Canigó, seul moyen de préserver ce label national. Cet outil pourrait permettre à terme de structurer la médiation patrimoniale des sites de Villefranche-de-Conflent.

3.1.6 / Tourisme durable

/ Politique de destination

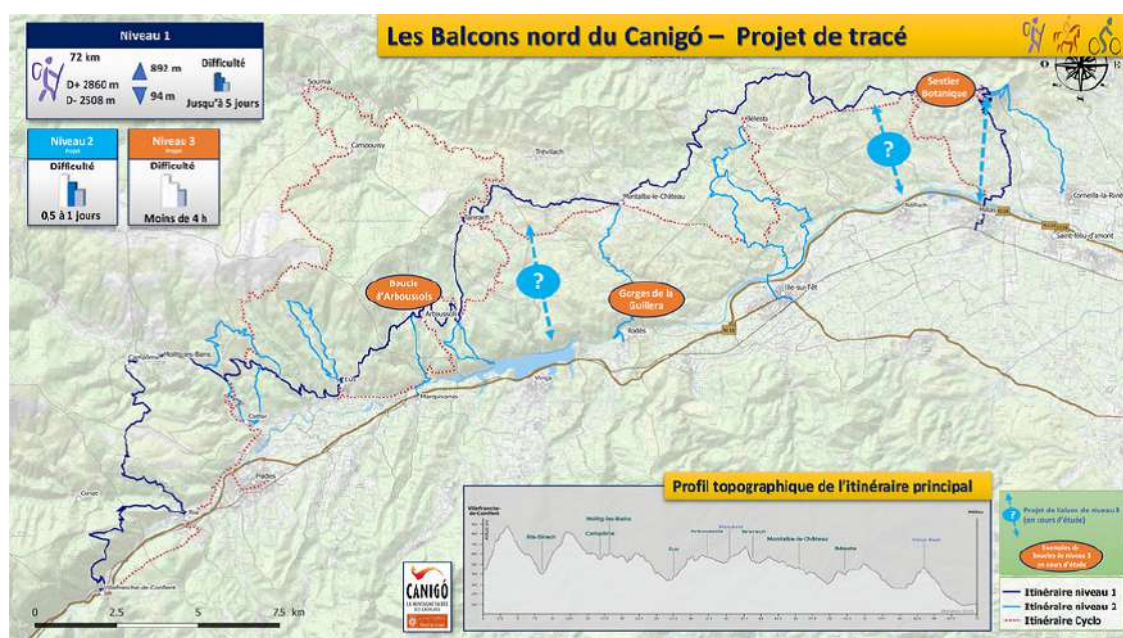
Un objectif stratégique est la structuration de l'offre touristique territoriale afin de promouvoir les patrimoines remarquables du territoire. Dans cette démarche de « destination », le Syndicat mixte Canigó Grand Site a obtenu le label Grand Site Occitanie pour la période 2018 – 2021. Les premières actions sont actuellement en cours d'élaboration :

- Mise en place d'itinéraires panoramiques avec belvédères sur le massif du Canigó dont l'arrivée du balcon Nord se situe à Villefranche-de-Conflent.

Un premier tronçon a été balisé par la Communauté de Communes Conflent Canigó entre Villefranche-de-Conflent et la chapelle de Belloc (*voir illustration précédente*).

Un schéma d'interprétation sera mis en place à terme le long du parcours.

Parcours des itinéraires panoramiques avec belvédères sur le massif du Canigó de Millas à Villefranche-de-Conflent



Source : Syndicat Mixte Canigó Grand Site

- Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) pour uniformiser la communication touristique de la destination d'où la réalisation d'une charte graphique au préalable.

L'Office de Tourisme Conflent Canigó et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sont également en train d'élaborer un séjour packagé comprenant le trajet en Train Jaune, la visite des sites UNESCO de Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent, ainsi que l'hébergement et la restauration. Cette expérience sera lancée sur des week-end à partir du deuxième semestre 2019.

/ Accessibilité et stationnement

Illustration 21 : Situation actuelle du stationnement autour de la cité de Villefranche-de-Conflent



Source : Etude PLUi Conflent Canigó

Les services de l'Etat ont la volonté de supprimer le stationnement le long du rempart Sud (en rouge) lors du prochain contrat de plan Etat-Région à partir de 2021 – 2022, afin de sécuriser la RN 116.

Extrait de l'étude PLUi Conflent Canigó « Les enjeux pour la mise en valeur des abords sont intimement liés au stationnement touristique qui représente un nombre important de véhicules en haute saison. L'éloignement du stationnement touristique et une meilleure intégration du stationnement résidentiel, redonneraient une lisibilité aux remparts et permettraient un réaménagement et une mise en valeur des abords en rapport avec l'histoire et la fonction militaire des lieux ».

Ainsi, les parkings aux portes de la cité (en bleu) pourraient être également réaménagés ou même supprimés par respect architectural et paysager dans le cadre de la construction du Site Patrimonial Remarquable. Il est donc nécessaire de trouver des espaces disponibles autour de la cité de Villefranche-de-Conflent pour la création de nouveaux parkings « visiteurs » et en y associant des cheminements piétons sécurisés. En conséquence, ces changements demanderont l'adaptation de la signalétique routière et touristique.

Les commerçants locaux se demandent dès aujourd'hui, si cette suppression de parkings n'influera pas négativement sur la fréquentation touristique du site et ainsi leur activité économique, déjà fragile. Il y aura donc un important besoin d'information et de sensibilisation sur ce sujet.

Emplacements potentiels de nouveaux parkings extérieurs « visiteurs » de la cité de Villefranche-de-Conflent



Source : Etude PLUi Conflent Canigó

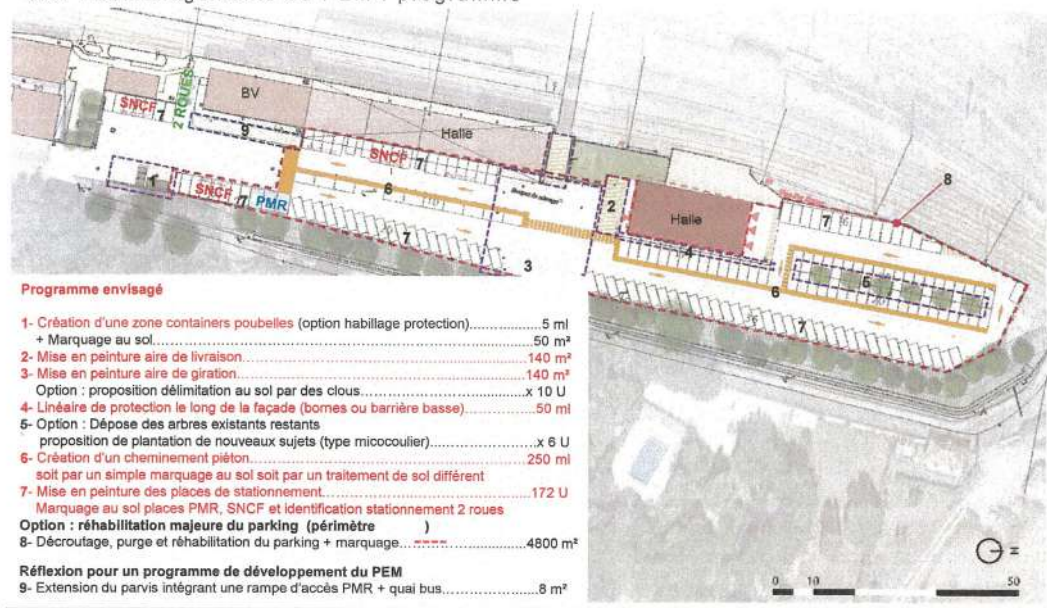
- proximité de la gare SNCF du Train jaune
- terrain communal à l'embranchement de la route de Fuilla
- Cimetière de Villefranche-de-Conflent, à proximité de la grotte des Canalettes

Les parkings de la gare de Villefranche-Vernet-les-Bains vont être réaménagés par la SNCF. La construction d'une nouvelle halle logistique va réduire le nombre de places de stationnement existant.

Réaménagement de la gare SNCF Villefranche-Vernet-les-Bains

3. Etude de scénarios

3.5. Réaménagements du PEM : programme



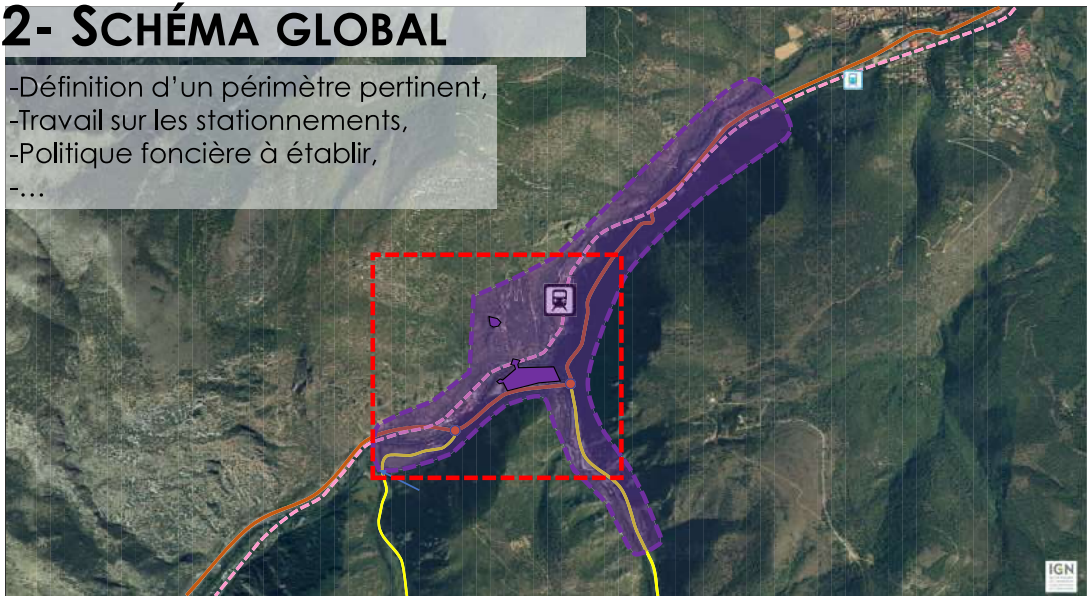
Source : SNCF

Pour répondre à ces enjeux prépondérants de stationnement et d'accessibilité, la Communauté de communes Conflent Canigó va porter un schéma global d'aménagement sur un périmètre cohérent plus restreint (correspondant à la zone des vues proches et des abords immédiats) qui permette de rendre opérationnel les orientations préconisées dans l'étude patrimoniale. Son objectif est donc de structurer l'accueil touristique à travers des projets d'aménagement qui respectent la préservation architecturale et paysagère du site de Villefranche-de-Conflent, travail à construire avec les services de l'Etat.

Périmètre d'intervention du schéma global d'aménagement

2- SCHÉMA GLOBAL

- Définition d'un périmètre pertinent,
- Travail sur les stationnements,
- Politique foncière à établir,
- ...



Source : Etude PLUi Conflent Canigó

/ Retombées économiques liées au tourisme

La Chambre des métiers et de l'artisanat envisage d'accompagner l'ouverture d'un magasin d'art parmi les locaux commerciaux vacants communaux. Elle est en train d'élaborer en amont une étude pour déterminer la faisabilité d'un tel projet.

L'association des commerçants de Villefranche-de-Conflent avait rédigé une charte de qualité mais elle n'avait pas été validée par la municipalité. Ce document pourra être réactualisé et mis en application cette fois-ci.

/ Cadre de vie urbain

Certains aménagements urbains sont à réaliser pour valoriser le village :

- La commune de Villefranche-de-Conflent a engagé et terminé début 2019, la deuxième de tranche de travaux de réfection des réseaux souterrains (eau et assainissement) et de traitement du sol de la rue Saint-Jean.
- Une partie du schéma d'aménagement global sera également consacrée à l'embellissement du centre-bourg.

3.2 Mise en œuvre du programme d'actions

Voir tableau de programmation

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 1 commun à l'ensemble des sites du Réseau Vauban : Réaffirmer l'implication et l'engagement de Villefranche-de-Conflent au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série					
Inscription dans une démarche commune	Participation aux moments communs organisés par le RSMV - Rencontres annuelles - Groupes et commissions de travail - Formations	2019 - 2024	Commune Fort Libéria Cova Bastera PNR PC > Adhérents au RSMV		
	Transmission des informations demandées par le RSMV - Bilans - Statistiques de fréquentation - Presse	2019 - 2024	Commune Fort Libéria OTi CC	ADT PNR PC	
	Prise en compte de l'extension du Réseau Vauban dans les réflexions et démarches	2019 - 2024	Commune PNR PC		
Suivi de gestion du bien	Maintien d'un élu et d'un technicien référents UNESCO dédiés Animation et coordination de la mise en œuvre du plan de gestion - Suivi des projets - Évaluation > Pérennisation du poste chargé de mission UNESCO	1 an oct. 2019 - oct. 2020 pour le moment	<i>Mutualisation du poste à trouver</i>		Coût estimé : plus de 40.000 €/an
	Comité de pilotage	2019 - 2024	Présidence Sous-Préfet de Prades Animation PNR PC	DRAC / UDAP Région CD + ADT CC PC CC CC + OTi CC Commune de Mont-Louis Commune de Villefranche-de-Conflent / Fort Libéria / Cova Bastera	
	Transmission du bilan annuel de suivi des actions	2019 - 2024	PNR PC	Commune Fort Libéria Cova Bastera OTi CC Association des commerçants « Les 4 clous »	
	Mise en route de la révision de la zone tampon	2018-2019	CC CC	UDAP RSMV Ministère de la Culture PNR PC Commune	

Participation au programme d'actions de valorisation / Contribution au rayonnement du RSMV	Déclinaison des actions et des outils de médiation du Réseau Vauban	2019 - 2024	Commune Fort Libéria	PNR PC	
	Utilisation des outils de communication, notamment dans le cadre des opérations communes du Réseau Vauban				
	Utilisation des logos Patrimoine mondial, UNESCO et Réseau Vauban	2019 - 2024	Commune Fort Libéria Cova Bastera OTI CC Association des 4 clous PNR PC SNCF		
	Réflexion avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale	2019 - 2024	Commune PNR PC		
	Contribution à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux	2019 - 2024	Commune Fort Libéria Cova Bastera PNR PC		

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 2 global pour le site de Villefranche-de-Conflent : Créer une gouvernance locale qui assure la pérennité de Villefranche-de-Conflent					
Sensibilisation / formation des acteurs du territoire	Référentiel : recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban »	2019	RSMV	DRAC Bourgogne Franche-Comté Ministère de la Culture et de l'Environnement	
	Réunions d'information - Interventions auprès des élus locaux - Consultation de la population locale et des acteurs socio-professionnels > Présentation UNESCO / Fortifications de Vauban / site de Villefranche-de-Conflent / enjeux induits > Elaboration du projet d'aménagement / rôle et impacts du SPR	2019 - 2024 Périodes électorales en 2020	Commune CC CC PNR PC		
Mise en œuvre du Site Patrimonial Remarquable de Villefranche-de-Conflent	Etude patrimoniale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin d'éviter sa révision tout de suite après son application	2018 - 2019	CC CC	UDAP RSMV PNR PC Commune	
	Validation du Plan local d'urbanisme intercommunal	2020	CC CC	DDTM PNR PC Commune	
	Utilisation de l'étude patrimoniale pour construire le Site Patrimonial Remarquable Définition de l'extension de la zone tampon UNESCO	2020 - 2021 Après validation du SPR	CC CC	DDTM UDAP PNR PC CD Commune	

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 3 : Préserver la Valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO de Villefranche-de-Conflent (travaux d'infrastructures)					
Restauration du patrimoine Vauban	Prise de compétence « Restauration des remparts de Villefranche-de-Conflent » par la Communauté de communes Conflent Canigó (gouvernance)	2019 - 2020	CC CC		
	Restauration du Pont Saint-Pierre - Etude - Travaux	2019 2020 - 2021	Commune	DRAC / UDAP Région CD	Coût total de l'étude : 9.860 € HT - DRAC 50 % - CD 30 % - Autofinancement 20 %
	Restauration de la façade du jardin d'enfants (bastion de Corneilla)	2019 - 2020			Coût total : 17.944,15 € HT - DRAC 50 % - Région 25 % (contrat GSO) - CD 25 %
	Restauration d'une traverse du bastion de la Reine	2019 - 2020			Coût total : 33.651,02 € HT - DRAC 50 % - CD 25 % - Région 20 % - Autofinancement 5 %
	Restauration des chemins de ronde et en particulier les couverts (charpentes et toiture) > Définition d'un premier programme triennal	2020 - 2022	CC CC	DRAC Région CD	Coût estimé : 300.000 € HT/an
	Restauration du Fort Libéria - Travaux sur la contrescarpe - Réaménagement d'un bastionnet casematé	2019	SARL Fort Libéria	DRAC / UDAP	

Aménagement des abords	Schéma d'aménagement global > étude spécifique des abords de Villefranche-de-Conflent	2019 - 2020	CC CC		Coût estimé : 60.000 €
	Réaménagement de la gare SNCF Villefranche-Vernet-les-Bains	2020 - 2021	SNCF	Commune de Fuilla Région Occitanie	
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - Améliorer les liaisons piétonnes entre les gares et les principaux sites touristiques propriétement la liaison gare [...] de Villefranche-Vernet-les-Bains et cité de Villefranche-de-Conflent Cheminements par la porte Saint-Pierre et le long de la RN 116	2022 - 2024	CC CC		
	Création de nouveaux parkings visiteurs	2022 - 2024	A définir (à partir des conclusions du schéma global)	UDAP DDTM DIRSO / DREAL	
	Schéma de la signalétique routière	2020	CGS	DIRSO / DREAL Région	
	Classement de la Cova Bastera au titre des Monuments Historiques	2019 - 2024	Cova Bastera	PNR PC DRAC	
	Intégration paysagère du pont-siphon du canal de Bohère	Action à long terme	Syndicat intercommunal du canal de Bohère		
Aménagement intra-muros	Réfection des réseaux souterrains (eau et assainissement) > Rue Saint-Jean (2 ^e tranche)	2019	Commune		Coût total : 213.608 €
	Traitement et réfection du sol > Rue Saint-Jean (2 ^e tranche)				Coût total : 61.604 €
	Mise en valeur des monuments > Entretien des éclairages	2019 - 2024	Commune		
	Plan de circulation Signalétique / affichage / enseignes	2020 - 2024	Commune	UDAP DDTM PNR PC Association des commerçants « Les 4 clous »	

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 4 : Structurer durablement un projet de valorisation de Villefranche-de-Conflent (à l'échelle du site)					
Valorisation touristique, culturelle et patrimoniale locale	Visites libres et guidées (<i>médiation culturelle</i>)	2019 - 2024 <i>Actions pérennes</i>	Commune / SARL Fort Libéria		
	Entrée libre		Cova Bastera		
	Evènements / animations culturelles <i>A terme se servir des conclusions du Schéma culturel Conflent Canigó (en cours de finalisation)</i>		Commune / SARL Fort Libéria OTi CC Association des commerçants « Les 4 clous »	DRAC CD CC CC PNR PC	
	Construction de projets pédagogiques avec les écoles du territoire		Commune / SARL Fort Libéria	CC CC	
	Structuration de la politique d'accueil touristique > Labellisation Marques Valeurs Parc « Visites de terroir et sites de découverte » des Remparts (démarche de progrès)	2019	Commune	PNR PC ADT	
	Création d'une résidence d'artistes	2019 - 2020	Compagnie ENCIMA	Commune Association des commerçants « Les 4 clous »	
	Installation d'un plan de Villefranche-de-Conflent et du territoire Conflent Canigó sur la façade du Bureau d'information touristique	2019	OTi CC	UDAP	
	Agrandissement du Bureau d'information touristique Création d'un centre d'exposition / d'interprétation sur le Train Jaune	2020	OTi CC	UDAP Commune	
	Aménagement de deux salles supplémentaires de la caserne	2019	SARL Fort Libéria		
Développement local Valorisation socio-économique	Aide à l'installation de professionnels > Projet de magasin d'art (<i>actuellement finalisation du diagnostic de la CMA</i>)	2019 - 2020	Commune	CMA PNR PC	
	Démarche de qualité pour les restaurants, hébergements et commerces - Définir une réflexion commune (type ADEPFO de 2017) - Vers la rédaction d'une charte des commerçants (<i>la première n'ayant pas été validée par la commune</i>) avec un guide de prescriptions architecturales	2019 - 2021	Commune	UDAP CMA CCI Association des commerçants « Les 4 clous » PNR PC	

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 5 : Intégrer le site Unesco de Villefranche-de-Conflent dans une politique touristique et culturelle en lien avec les autres acteurs du territoire					
Mont-Louis / Train jaune <i>Coordination d'actions de valorisation et de promotion</i>	Restructuration du Train Jaune : émergence d'un projet de territoire > Construction de projets touristiques à partir des gares de la ligne	2019 - 2020	Comité territorial Pilotage PNR PC	SNCF Région CD CC CC / CC PC / CC PC	
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - Développer des produits touristiques packagés autour du Train Jaune Séjour packagé Train Jaune / sites UNESCO (week-end « clés en main »)	A partir de l'été 2019	Montage PNR PC Commercialisation OTi CC	Mise en ligne / communication SNCF	
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - Intégrer un espace d'information touristique Panneau Relais d'Information	Été 2019	PNR PC		Coût total : 30.875,13 €
Logique de destination <i>A la découverte du territoire et ses patrimoines</i>	Mise en place d'itinéraires panoramiques avec belvédères sur le massif du Canigó (arrivée du balcon Nord à Villefranche-de-Conflent) - Ouverture de la boucle Villefranche-de-Conflent – chapelle de Belloc (<i>sentier d'intérêt communautaire inscrit au PDIPR</i>) > Dont accès piéton au Fort Libéria - Schéma d'interprétation	2019 2020	CC CC CGS	CD Région : contrat GSO	
	Structuration de l'information et de la communication touristique - Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information - Portail Web	2019 - 2020	CGS	Région : contrat GSO OTi CC	
	Inventaire général du patrimoine à l'échelle de la Communauté de communes Conflent Canigó	2018 - 2020	CC CC	DRAC Région SRI	
	Réflexion sur l'extension du label Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Têt à l'échelle de la Communauté de communes Conflent Canigó afin de ne pas perdre le label > projet majeur du Schéma culturel Conflent Canigó <i>Structure « référence » pour la construction d'une politique patrimoniale à l'échelle du territoire</i>	2020 - 2024 Projet à moyen terme	CC CC	DRAC CD PNR PC Commune	

Liste des abréviations

ACMH : Architecte en chef des Monuments Historiques
ADT : Agence de développement touristique des Pyrénées-Orientales
CC CC : Communauté de communes Conflent Canigó
CCI : Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales
CC PC : Communauté de communes Pyrénées Catalanes
CD : Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
CGS : Canigó Grand Site
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales
CNEC : Centre national d'entraînement commando
DIRSO : Direction interdépartementale des routes du Sud-ouest
DRAC : Direction régional des affaires culturelles d'Occitanie
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
GSO : Grand site Occitanie
OTi CC : Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó
PNR PC : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Région : Région Occitanie
RSMV : Réseau des sites majeurs Vauban
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Orientales

Annexes

- Annexe 1 - Bilan des actions du plan de gestion 2013-2018
- Annexe 2 - Délibération de la Commune de Villefranche-de-Conflent
- Annexe 3 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 4 - Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 5 - Composition du Conseil scientifique et technique

Annexe 1 - Bilan des actions 2013-2018

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
Zone Tampon	Règlement d'AVAP	Commune ou communauté de Communes		Site remarquable à l'étude		0%	
						0%	
Sensibilisation de la population locale	Programme de conférences sur l'UNESCO, le patrimoine mondial, le patrimoine fortifié						A mettre en place
	Concertation PLUI règlement d'urbanisme			Site remarquable à l'étude			
Programme de recherche	Créer des partenariats avec le monde pédagogique et scolaire		Des écoles et collèges reviennent d'une année sur l'autre				Poursuivre dans ce sens et pérenniser les partenariats

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début	Fin		
				jj/mm/aa	jj/mm/aa	(%)	
Politique de didactique et de pédagogie du patrimoine	Aménagements d'espaces d'animation théâtrale, musicale, chorégraphique et cinématographique		3400€ Théâtre Subventions : CD (en attente du montant exact) CR (en attente du montant exact)	A l'occasion du 10 ^{ème} anniversaire venue d'une compagnie de théâtre Projection cinéma Film Le Bossu dans le Bastion de Corneilla Tourné à Villefranche en 1959			
	Développement des visites pédagogiques, culturelles ou touristiques	Mairie de Villefranche-de-Conflent agents du patrimoine	Poursuite des initiatives et actions menées depuis les années 1980.			0%	
	Elargissement de la palette des prestations pédagogiques	Mairie de Villefranche Agents du Patrimoine	Poursuite des initiatives	2014	2018		

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début	Fin		
				jj/mm/aa	jj/mm/aa		
Politique de didactique et de pédagogie du patrimoine	Recherche de nouveaux partenariats Nationaux et internationaux dans les domaines comme le patrimoine, l'architecture, les arts, la culture, l'histoire (formule d'éductours)	PNR Mairie de Villefranche OT Conflent Canigó				0%	A approfondir
	Partenariat pédagogique transfrontalier, portant sur la venue de groupes scolaires de Catalogne sud, en partenariat avec la Generalitat de Catalunya	PNR Mairie de Villefranche				0%	Non mis en place A reporter sur le prochain Plan de Gestion
	Changement de l'enseigne de la Cova Bastera	A noter que le propriétaire M. Bernard Castillo a repris l'exploitation	Enseigne enlevée avant de mettre la signalétique actuelle				
	Création de deux livrets pour jeunes publics. Outils pédagogiques de découverte du patrimoine sous forme d'enquête	PNR Mairie de Villefranche RSMV	Coût total 15 825€ TTC (Financé) Mécénat EDF Diversiterre 10 000€ LEADER : 2660€ Commune	Réalisé dernier trimestre 2013		100%	

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
N° et libellé	Libellé de l'action	Nom des personnes en charge de l'action	Coût total de l'opération Détail de co-financement	Date de début réel de l'action	Date de fin réel de l'action	Avancement de l'action (%)	Travail restant
Politique de didactique et de pédagogie du patrimoine	Maquette Réseau des Sites Majeurs de Vauban	RSMV	Donation Du Réseau Vauban	Réalisé dernier trimestre 2013		100%	
	Réalisation d'un livret jeunesse Sur les fortifications de Vauban	RSMV	Achat par la commune et les sites auprès du Réseau Vauban (Autofinancement 2 400€)	Réalisé dernier trimestre 2013		100%	
Poursuivre la valorisation culturelle du site	Classement d'une partie de la Cova Bastera au titre des MH	Cova Bastera	Uniquement inscrite Au Patrimoine Mondial	A voir avec le propriétaire M. Castillo			
	Conception et réalisation de spectacles théâtraux, musicaux, chorégraphiques et cinématographique dans les Remparts	Municipalité de Villefranche	Partenariat avec les Ciné-Rencontres de Prades	Compagnie de théâtre 3400€ pour le 10 ^{ème} anniversaire et projection d'un film dans les Remparts dans le Bastion de Corneilla			

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018								
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant	
				Début	Fin			
				jj/mm/aa	jj/mm/aa			
Coordination des trois sites (remparts, fort et Cova Bastera)	Consultation de l'ensemble des partenaires	PNR				Non mis en place	Ou Consultation à ré effectuer	
Stratégie de communication à l'échelle du Conflent	Poursuite, développement Et refonte des actions déjà engagées	Communauté De Communes OT communautaire		L'OT Conflent Canigo Edite des guides pratiques Chaque année				
	Création de nouveaux Supports de communication Par la communauté de communes du Conflent (brochure en français, anglais et catalan)	Communauté De Communes OT communautaire		L'OT Conflent Canigo Edite des guides pratiques Chaque année Vidéo réalisée en 2018 Pour promouvoir le territoire				
Partenariat avec Mont-Louis, le PNR, l'office de tourisme, les associations locales, la Generalitat de Catalunya	Réalisation d'un dépliant Commun pour Les communes De Mont-Louis et Villefranche par le PNR Pyrénées Catalanes	PNR	Autofinancement PNR Coût estimatif 4000€	Réalisé en 2014			A Rééditer ou Nouveau support A réaliser	

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début	Fin		
				jj/mm/aa	jj/mm/aa		
Partenariat avec Mont-Louis, le PNR, l'office de tourisme, les associations locales, la Generalitat de Catalunya	Création d'une Structure de Promotion Et de valorisation Du patrimoine fortifié De Vauban en Catalogne	Mairies de Villefranche et de Mont-Louis Fort Libéria Fort Lagarde Ville fortifiée de Prats-de-Mollo-la-Preste Fort de Bellegarde Fort Saint Elme Autres communes frontalières PNR CNEC de Mont-Louis RSMV CDT Sud de France	Association Les Sentinelles Catalanes De Vauban	Création en 2013 Et début de vie Associative en 2014	Association En sommeil Pour le moment	Relancer les membres de cette association	

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018						
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa	
Aménagement Et développement des territoires (coordination des sites et ingénierie)	Mise en place D'un poste de chargé De mission UNESCO	PNR Communautés de Communes Municipalités	125 000€	de 2014 à 2017		Mis en place Pour le prochain Plan de Gestion Recrutement envisagé et devrait être mis en place.
Améliorer la qualité de l'offre touristique existante	Poursuite de l'analyse des attentes et exigences de la clientèle	PNR	Coût estimatif 4500€ PNR CG 66 CR LR DRAC DREAL	2 ^e étude menée entre juin 2014 et octobre 2015 (Analyse de la fréquentation et des attentes des clientèles sites UNESCO)		100% A reconduire

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018						
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa	
Améliorer la qualité de l'offre touristique existante	Recherche de Nouvelles clientèles Sensibles à ce type De patrimoine et Augmentation de gamme De la boutique Du Point information Tourisme (aujourd'hui uniquement Entrée des Remparts, l'Office De tourisme possède son propre Bureau)	PNR Lycée BTS Tourisme Municipalité Villefranche Remparts Mont-Louis Sud de France Grottes des Canalettes Cova Bastera Fort Libéria Mairie d'Olette Camping du Pla de Barrès CG 66 CR LR DRAC DREAL	Coût estimatif 4500€ PNR CG 66 CR LR DRAC DREAL	Peu d'articles en vente A l'entrée des Remparts Peu de place et cela ne semble pas être une priorité		Question A réévaluer Pour la boutique

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018						
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa	
Améliorer la qualité de l'offre touristique existante	Organisation de Visites commentées Dans les remparts et La ville à destination Des publics français Et étrangers, mise En place de dispositifs Adaptés (maquettes Tactiles, audioguides mp4 Plans et panneaux en braille)	Municipalité Villefranche PNR Ministère du Tourisme CDT CG 66 Remparts (service patrimoine) Associations spécialisées	Coût estimatif 15 000€ CG 66 CR LR LEADER Commune	Certaines actions Ont été réalisées Audio-guides à destination De public en situation De handicap mental et auditif Parcours avec audioguides Pour français et étrangers Visites Commentées Sur demande Remparts et Village en français, catalan, anglais ou espagnol Jeux dans les Remparts Pour les publics scolaires Et extra-scolaires sur réservation Animations ponctuelles Pour les individuels Remparts visite commentée Possible en juillet et août Pour les individuels en français	70%	Panneaux en braille

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
Améliorer la qualité de l'offre touristique existante	Création et développement D'une boutique A la nouvelle entrée des Remparts	CCI Mairie Villefranche PNR Remparts	Coût à estimer par la CCI	Nous vendons quelques Articles à l'entrée Des Remparts			Peut-être Question à revoir
	Optimisation et Développement de la découverte touristique du site (éclairage, panneaux explicatifs...)	Mairie Villefranche PNR	Eclairage village en 2007 Révision éclairage Remparts en 2013	Des panneaux signalétiques ont été placés dans le village l'éclairage des Remparts a été revu mais j'ignore en quelle année			

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018						
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Restant
				Début	Fin	
				jj/mm/aa	jj/mm/aa	
Créer une offre Touristique spécifique	Conception et mise Sur le marché de Produits touristiques Coordonnés avec Le fort Libéria, la Cova Bastera Les Remparts et Mont-Louis	Gestionnaires des sites UNESCO Mairies Villefranche Mont-Louis PNR Ministère du Tourisme CDT CG 66 Conseil régional Sud de France Associations spécialisées	Avec L'OT Conflent Canigo	Vente de Monnaies de Paris aux Remparts et au Fort et articles du RSMV Pas vraiment de concertation à ce sujet		Voir si Une concertation Doit être Reconduite Pour le prochain Plan de Gestion
	Création d'activités Touristiques favorisant La découverte du patrimoine De Vauban	Gestionnaires des sites UNESCO Mairies Villefranche Mont-Louis PNR Ministère du Tourisme CDT CG 66 Conseil régional Sud de France Associations spécialisées		Visites commentées		Continuation Des activités Proposées Et mises en place de Nouvelles activités

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018								
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achevé	Restant	
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa			
						(%)		
Zone Tampon	Adoption et mise en place Du projet d'AVAP	Communauté De Communes	PLUI architecte du Patrimoine			0%		
Restauration et entretien			Bastion de la Boucherie Montant TTC : 538 472 Subvention : DRAC : 210 000 CD : 105 000 CR : 84 000	08/09/14	01/12/15			
	Suite du programme de restauration Des Remparts (maçonnerie et couverture)	Mairie Communauté de Communes ?	Etude Pont Saint Pierre Montant TTC : 10 680 Subvention : DRAC : 4450 CD : 1780	En cours		0%		
	Réfection des réseaux souterrains (eau et assainissement)	Mairie	Rue St Jean (Bas) TF Montant HT : 213 608 Rue St Jean (Haut) TC Montant HT : 213 608 Subvention Rue St Jean en totalité CD : 51 811 Agence Eau : 95 216 DETR : 95129	06/11/17 12/11/18	22/03/18	25%		

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion
Juillet 2013 - juin 2018

Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Achievé	Restant
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
Créer une offre touristique spécifique	Développement Des visites commentées A la demande et A heures fixes	Mairies OT Associations locales Départementales Ou régionales RSMV DRAC	Autofinancement commune	Poursuite Des actions engagées			Poursuivre Les actions
	Accueil de Réunions Ou congrès de structures A vocation culturelle (Réseau Vauban, AMOPA, Vieilles Maisons Françaises Alpyfort, ICOMOS, Fondation Du Patrimoine...)	Mairie Villefranche Associations locales Départementales Ou régionales DRAC RSMV PNR	Autofinancement Municipalité Budgets spécifiques En fonction des ouvrages	Actions déjà engagées			Poursuivre
	Conception et réalisation de Visites théâtralisées	Mairie Villefranche Structures spécialisées	Chiffrage selon étude Mairie CR	Des visites théâtralisées Sont prévues Dans le cadre du 10 ^{ème} Anniversaire dans Les Remparts			10 ^{ème} anniversaire
	Publications spécialisées En matière de patrimoine Fortifié catalan	Universités Mairie Villefranche...		?			Si non Mettre en place

Objectifs	Actions	Ressources		Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa	(%)	
Créer une offre touristique spécifique	Création d'un itinéraire culturel européen « Vauban »	PNR DRAC CR CG Mairies Villefranche Mont-Louis CNEC CDT Grottes des Canalettes Cova Bastera Association Sentinelle catalanes de Vauban Communes concernées Structures transfrontalières concernées	Coût estimatif 17 500€ PNR CG 66 CR DRAC	Pas réalisé		0%	Voir si report Sur le prochain Plan de Gestion
	Création de « guides de Pays » locaux (guides conférenciers De pays) dans les communes Alentours	DRAC CR CG Pays d'art et d'Histoire Mairies Villefranche Mont-Louis CNEC CDT Cova Bastera Association Sentinelles catalanes de Vauban OT Communautaire	Coût estimatif 5 000 € PNR CG 66 CR DRAC Dotations communales	Des guides conférenciers Sont présents Sur la communauté de communes Conflent Canigo			

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018									
					Réalisé		Achevé	Restant	
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre		Début	Fin			
					jj/mm/aa	jj/mm/aa			
Mieux maîtriser La fréquentation Touristique	Poursuite de L'analyse de l'évolution de la nature et du comportement du public touristique à Villefranche et Mont-Louis	Université Lycée BTS Tourisme Mairies Villefranche Mont-Louis CDT CNEC Cova Bastera Fort Libéria Remparts Sud de France Camping du Pla de Barrès	(Coût de l'étude en 2012 3000€ autofinancement PNR) Coût estimatif 4500€ PNR CG 66 CR DRAC DREAL		Etude initiée En 2009	2 ^{ème} étude Menée entre Juin et octobre 2012 <i>(Analyse de la Fréquentation Et des attentes Des clientèles Des sites UNESCO)</i>	0%	A reconduire ?	
Contribution Du tourisme à L'entretien, la conservation et la Mise en valeur du patrimoine du site	Etude d'un programme de souscription volontaire afin d'impliquer les visiteurs, les entreprises touristiques ...	Communauté de communes PNR Cova Bastera Communes Fort Libéria Fondation du Patrimoine	Chiffrage selon projets spécifiques		?		0%	Etude à mettre en place si possible	
Amélioration des abords	Traitement de l'espace Piétonnier entre la RN116 Et le front sud des Remparts Sur proposition de l'ABF		1 ^{ère} Phase travaux D'embellissement Du rond point	Mairie Villefranche 800€			En 2011	0%	
	Aménagement paysager du Cône de vision des Remparts, Notamment pour l'embellissement Du Pont siphon du canal de Bohère		Communauté de Communes ?					0%	

Annexe 2 - Délibération de la Commune de Villefranche-de-Conflent

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 07 novembre 2019

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 31/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Huguette TEULIERE

Présents : 7

Présents : Huguette TEULIERE, Marie Thérèse BACO, Joël MENE, Laurence TEULIERE, Nicole CANTAREIL, Rose Marie DUPRIEZ, Gérard LECERF

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Daniel RIGAT par Rose Marie DUPRIEZ, Gabriel HEZ par Huguette TEULIERE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Claude RICART

Secrétaire de séance: Laurence TEULIERE

Objet: UNESCO - Plan de gestion 2019-2024 - DE_066_2019

Madame le Maire expose que le plan de gestion élaboré pour juillet 2007 par chacun des douzes sites était un premier document synthétique qui a nessité une réévaluation au regard de la période 2007-2012, puis 2013-2018 et necessite aujourd'hui une nouvelle réévaluation pour la période 2019-2024.

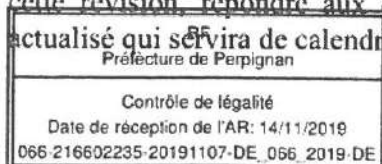
Afin de rester en phase avec cette périodicité, les sites majeurs de Vauban ont décidé de façon collégiale et collective d'élaborer pour chaque site, de manière concertée, un nouveau programme d'actions pour la période 2019-2024 qui doit servir à la définition de l'extention de la zone tampon et intégrer le projet d'extension du bien à 15 sites.

Elle rappelle qu'une inscription au patrimoine mondial engage l'Etat ainsi que les propriétaires et gestionnaires concernés à protéger le bien afin de garantir un état de conservation suffisant. C'est l'objet du plan de gestion qui explique la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle sont et vont être préservées et mises en valeur.

Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les composantes nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial.

C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui œuvrent pour la gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial. Ce plan sert d'élément coordinateur pour la planification et le développement intégré et durable. C'est avant tout un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Elle informe que le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes a été missionné pour effectuer cette révision, répondre aux demandes et exigences des partenaires et fournir un document actualisé qui servira de calendrier d'actions pour les années futures. Le plan de gestion doit servir



d'outil de référence pour les propriétaires et gestionnaires du site de Villefranche. Les contributions et engagement de chacun en faveur de la gestion du bien y sont clairement inscrits.

Madame le Maire présente les grands principes de ce plan de gestion 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les grands principes exposés par Madame le Maire du plan de gestion concernant la commune de Villefranche de Conflent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Huguette TEULIERE
Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/11/2019
et publié ou notifié
le 15/11/2019

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2019 065 216602235-20191107-DE 066 2019 DE

Annexe 3 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

**Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

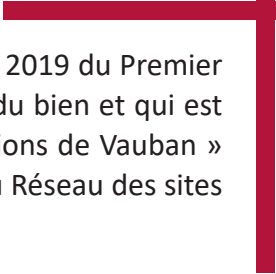
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau ;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Le

Signataires :



Hermeline FALHERBE
Présidente du Pnn
des Pyrénées Catalanes.



Parc
naturel
régional
des Pyrénées
catalanes
Parc del Pirineu català

Annexe 4 - Référentiel « Fortifications de Vauban »

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	/ 4
A. À l'échelle du bien en série	/ 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	/ 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	/ 14
A. Intégrité paysagère et architecturale	/ 15
Morphologie et mise en valeur paysagère	/ 15
Prise en compte des écosystèmes	/ 15
Couverture végétale et modelés de terre	/ 16
Patrimoine fortifié bâti	/ 16
B. Usages	/ 17
Des usages planifiés et spontanés multiples	/ 17
Accessibilité aux fortifications	/ 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages	/ 18
C. Valeurs	/ 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	/ 20
A. Préservation par le développement	/ 20
Morphologie des sites et des paysages	/ 20
Usages	/ 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville	/ 23
B. Interventions architecturales et paysagères	/ 24
Enveloppe	/ 24
Intramuros	/ 25
Respect des emprises prévues par Vauban	/ 25
ANNEXE 1	
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban	/ 26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère les douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et

la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



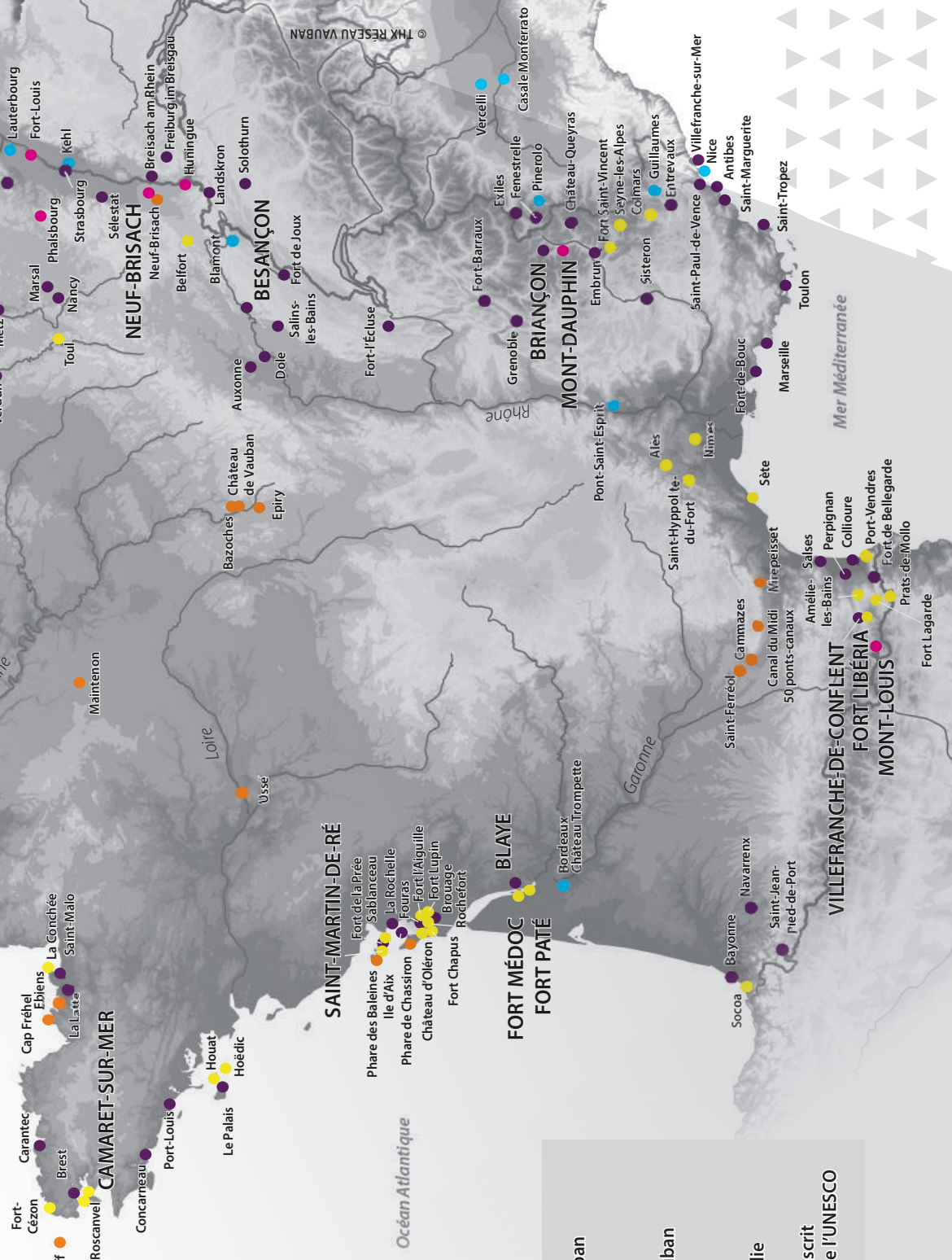
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
À L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE
Site majeur de Vauban inscrit
au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géographique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

ILLUSTRATION 3

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

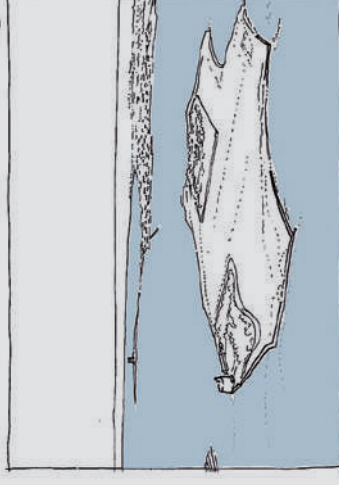
MER

Réduit insulaire



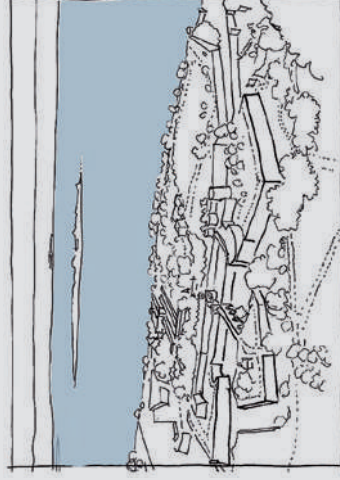
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage



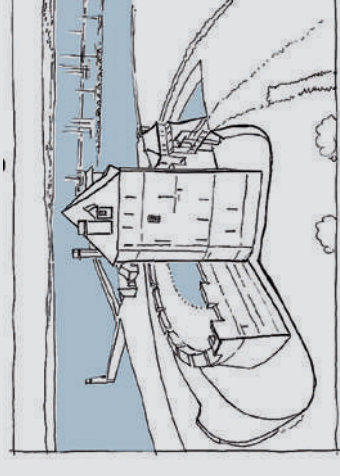
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

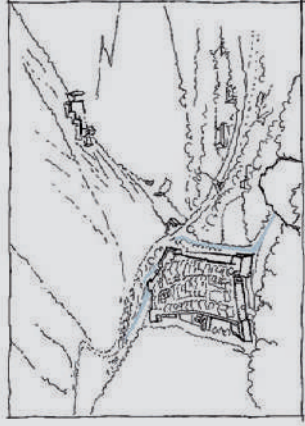
PLAINE

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

Verrouillage de vallée



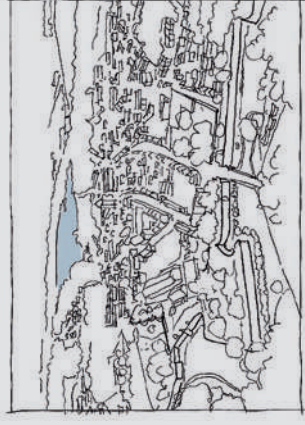
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY*



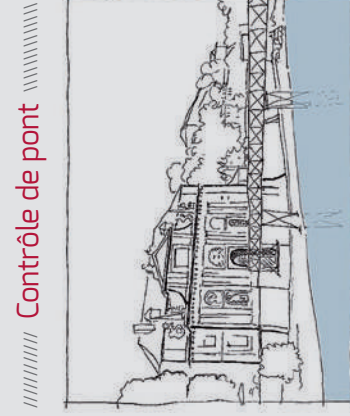
MONT-DAUPHIN



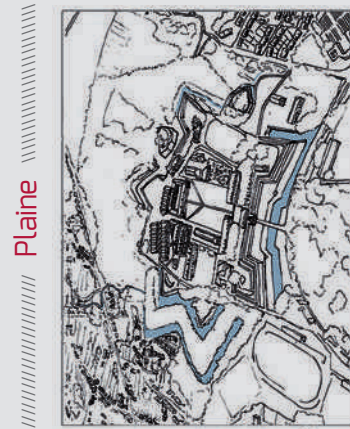
BRIANÇON



BESANÇON



BRISACH AM RHEIN*



ARRAS

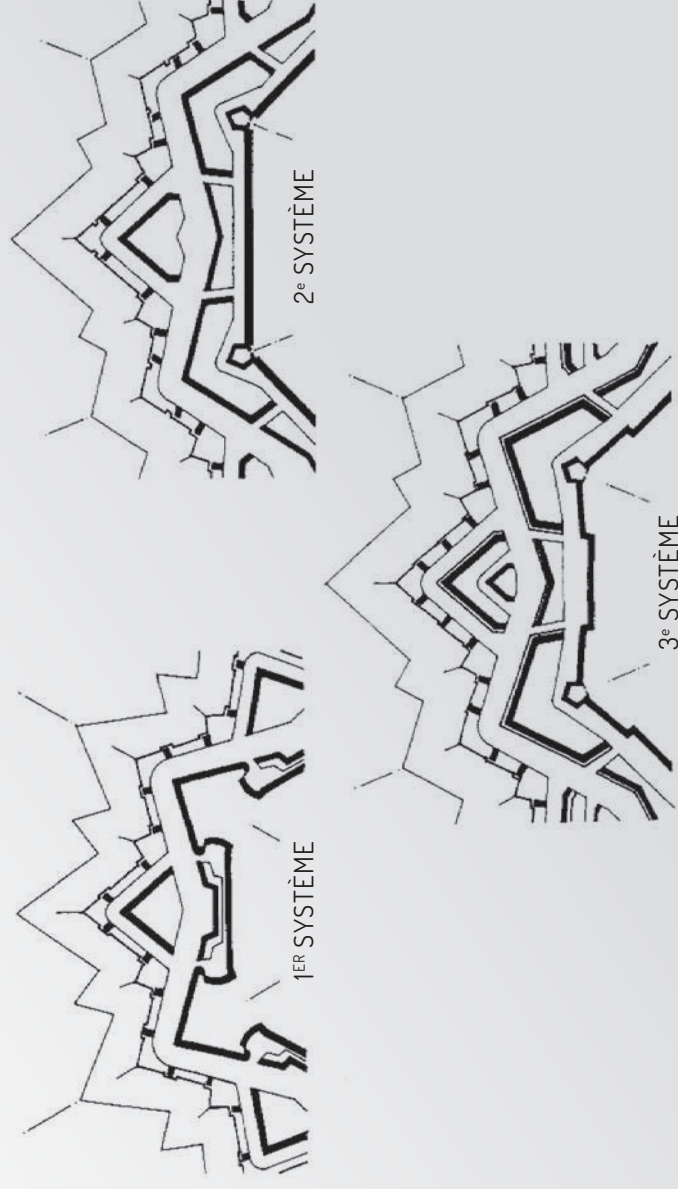
Contrôle de pont

Plaine

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangé ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »*

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

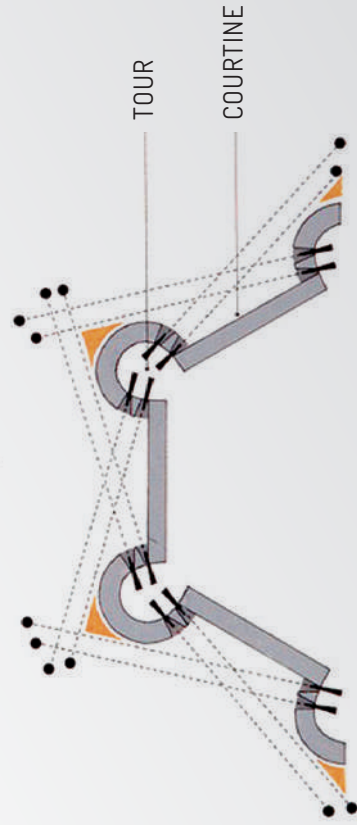
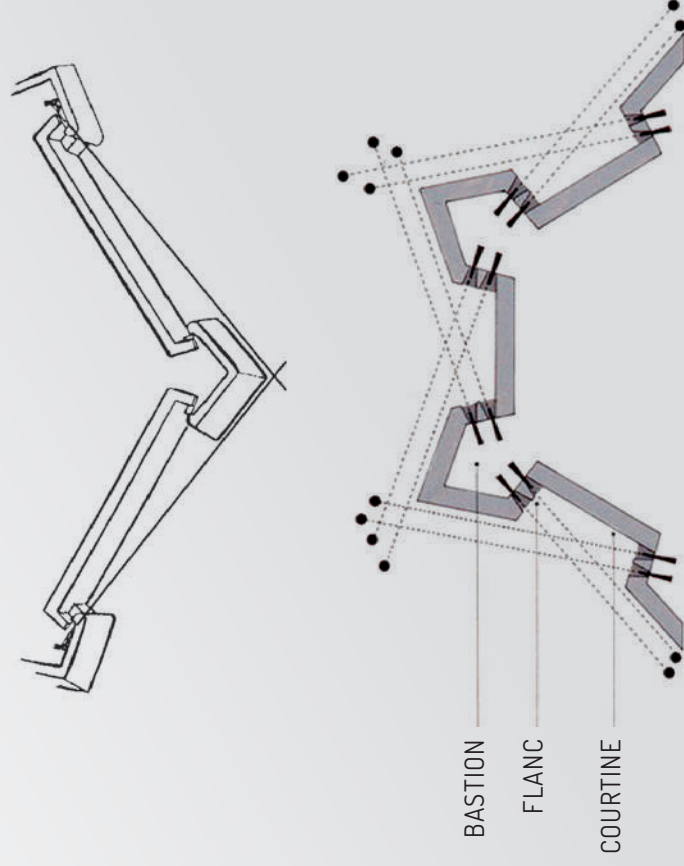
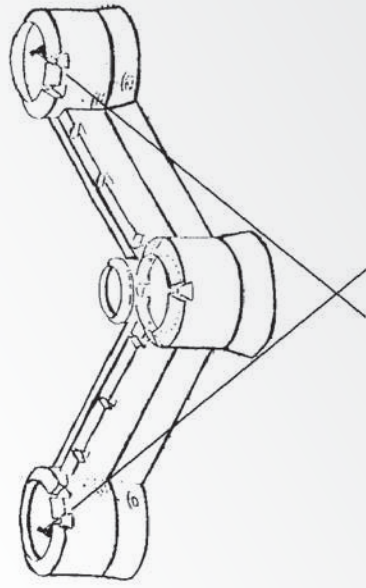
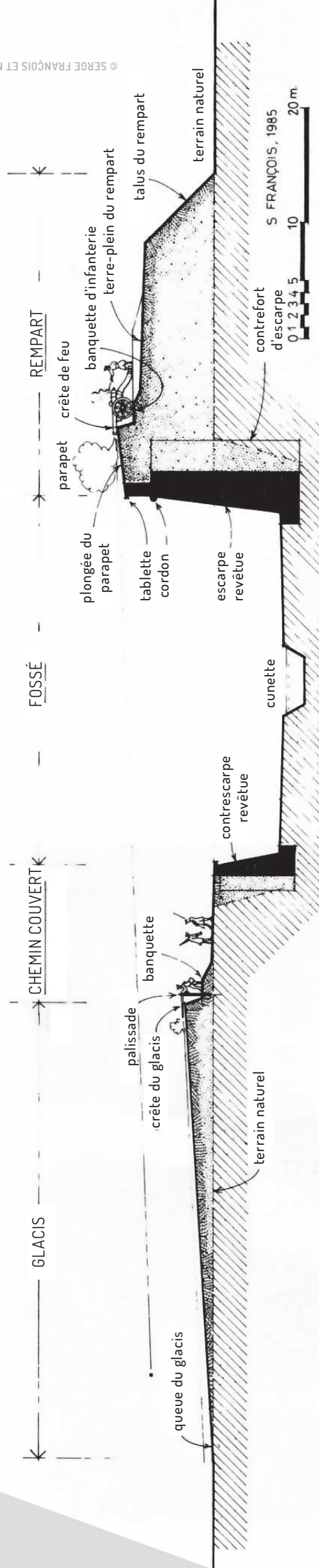


ILLUSTRATION 6
PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, comparables avec les caractéristiques propres à chaque composante.



A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briançon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELES DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaïsser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtilité variée aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.) ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social préexistant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implantation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

> **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.

> **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.

> Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.

> D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.

> **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.

> Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

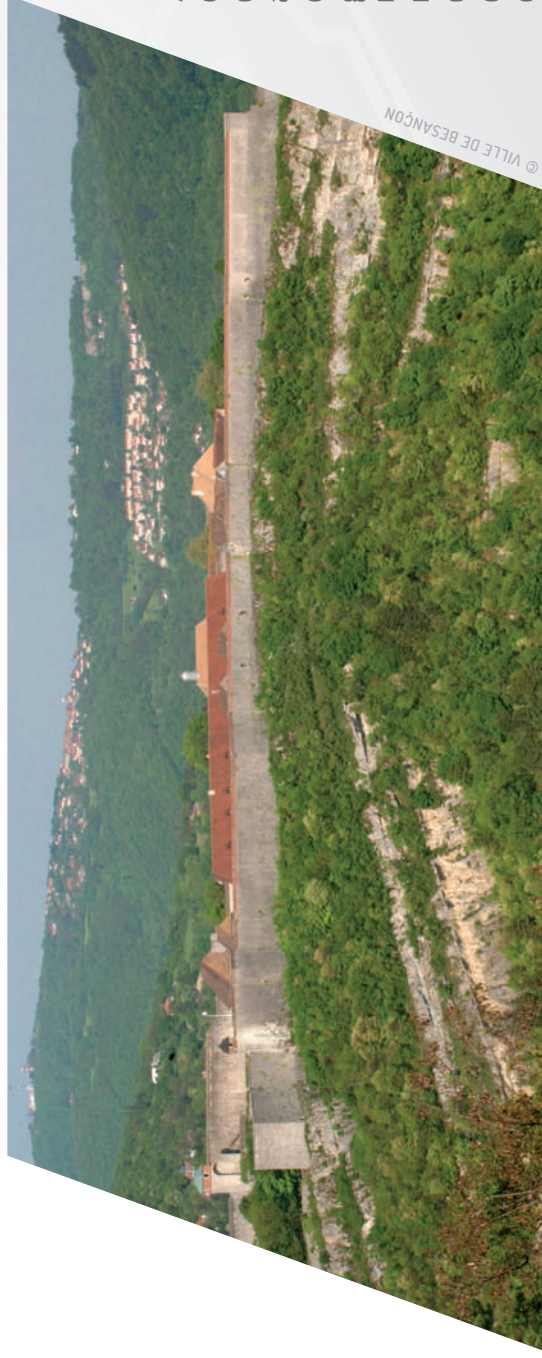
Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

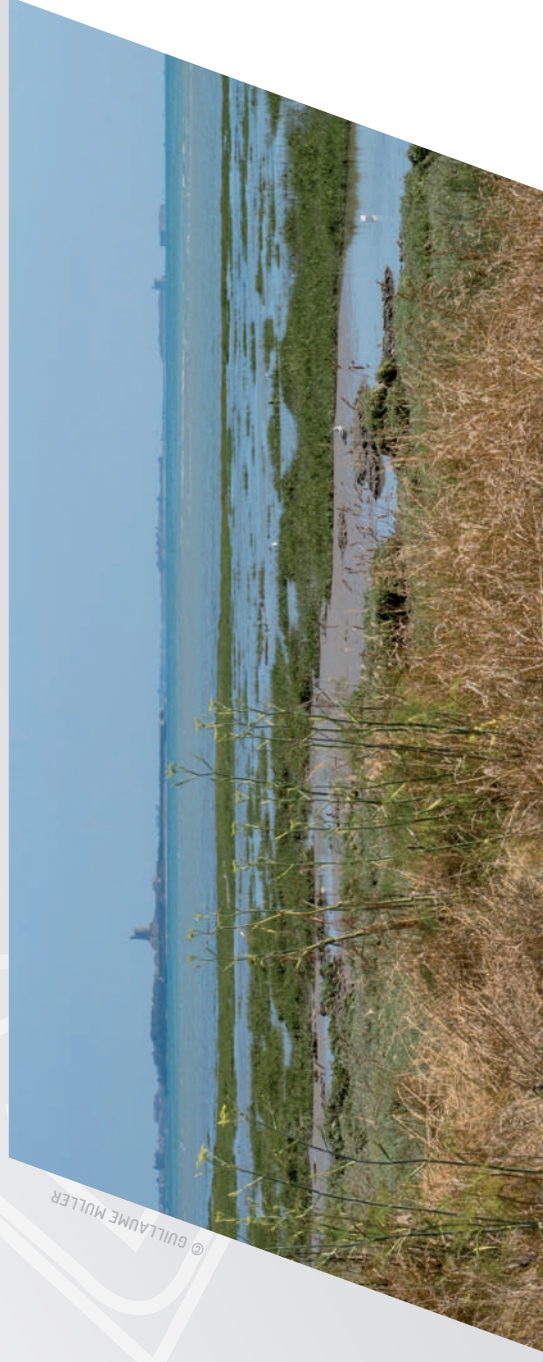
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, en construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

➤ **Le caractère public** des espaces convertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

➤ Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

➤ Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

➤ **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

➤ Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications :

➤ soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

➤ soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.

B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaîssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ;
- La préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ;
- La suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ;
- La conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

> **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :

- Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
- Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

- > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

> L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

> L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

> Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

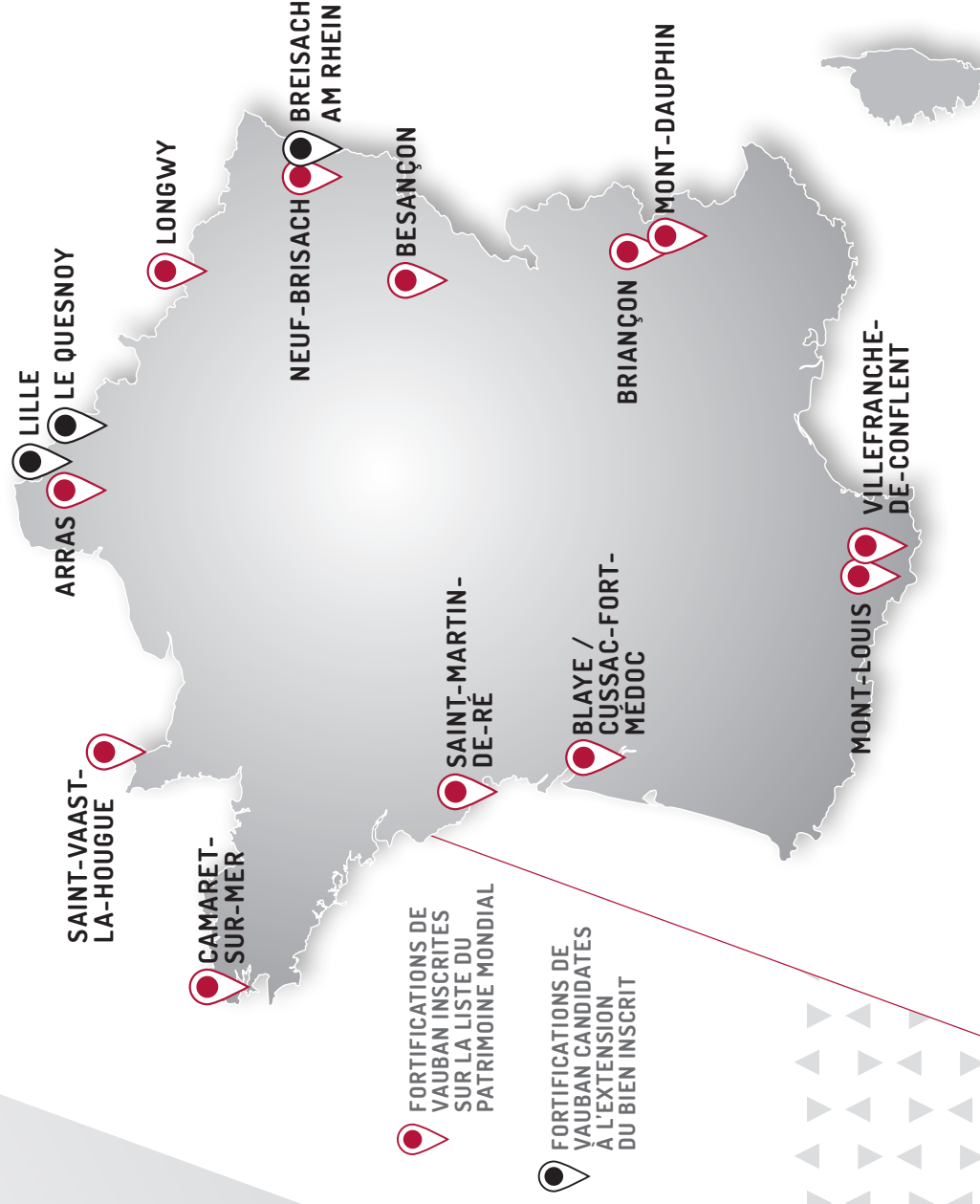
CRITÈRE (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org



- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet, Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini, Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau, Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-9538891-9-2

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

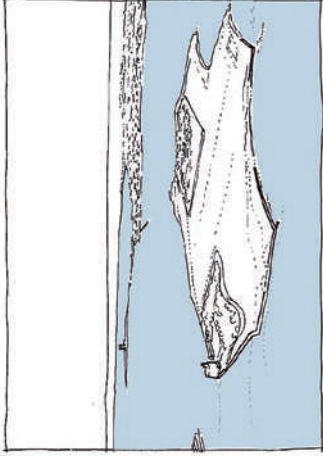
MER

////////// Réduit insulaire



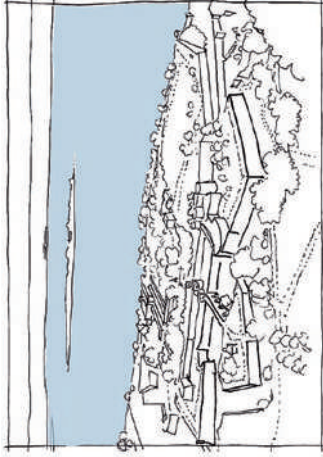
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage



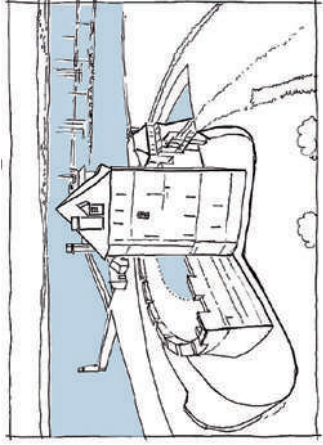
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

////////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

////////// Méandre



BRIANÇON

////////// Rupture de pente d'un plateau



BESANÇON

////////// Longwy



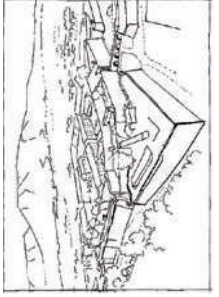
LONGWY

////////// Mont-Dauphin



MONT-DAUPHIN

////////// Mont-Louis



MONT-LOUIS

PLAINE

////////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

////////// Plaine



ARRAS

////////// Plaine inondable

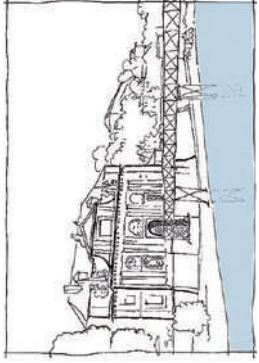


LE QUESNOY*

////////// Contrôle de pont



LILLE*



BREISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



Annexe 5 - Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Villefranche-de-Conflent
1 place de l'église
66500 Mont-Louis

Parc naturel régional Pyrénées Catalanes
La Bastide
66360 Olette